

À l'attention de Mme Jeanne Duye,
Juge d'instruction
4 Boulevard du Palais
75001 Paris

Paris, le 8 juin 2015

Bye-bye Saint-Eloi !



Observations concernant le réquisitoire définitif du procureur de la République dans l'affaire dite « de Tarnac »

Par Christophe Becker, Mathieu Burnel, Julien Coupat, Bertrand Deveaud, Manon Glibert, Gabrielle Hallez, Elsa Hauck, Yildune Lévy, Benjamin Rosoux et Aria Thomas.

Ils veulent jouer un rôle beaucoup plus important et plus direct dans la traque et la neutralisation du patron d'al-Qaida. Pour apporter la preuve de leurs compétences, ils élaborent un plan d'une extrême audace qui vise à enlever Oussama ben Laden au domicile de l'une de ses épouses, installée dans une ferme isolée de la région de Tarnak, aux portes du désert de Rigistan. (...) Des photos-satellites ont montré que de nombreux dignitaires d'al-Qaida ont élu domicile dans la ferme en question, à Tarnak, avec femmes et enfants.

Roland Jacquard, Atmane Tazaghart, *Ben Laden, la destruction programmée de l'Occident*

Or il faut que le jugement de ce crime si détestable soit traité extraordinairement, et autrement que les autres crimes. Et qui voudrait garder ordre de droit et procédures ordinaires, il pervertirait tout droit humain et divin.

Jean Bodin, *De la démonomanie des sorciers*

Il faut cependant dire que l'inquisition a été un progrès, car plus personne ne pouvait être jugé sans inquisitio, c'est-à-dire sans qu'il y ait eu un examen, une enquête.

Cardinal Joseph Ratzinger, *déclarations à la chaîne ARD, le 3 mars 2005*

Madame la Juge,

Le parquet aura donc eu presque un an pour produire un torchon. Ce qui se présente comme un réquisitoire n'est qu'un tissu d'inexactitudes opportunes, d'insinuations malveillantes, de psychologie de comptoir, d'oublis volontaires, de grossiers paralogismes enrichis d'inventions pures et simples. Il nous aurait plu de répondre à des charges avérées, à une argumentation serrée, à des démonstrations impeccables ; ce ne sera pas pour cette fois. Il faut dire que, les éléments à charge étant dans cette procédure à peu près inexistant, le parquet s'est trouvé contraint à broder sur plus de 120 pages autour du néant et, ce faisant, à étaler la laideur de ses procédés. On n'aura pas ici la cruauté de faire la liste des forfaits imaginaires que le parquet attribue généreusement, en deçà de toute investigation, aux mis en examen et sur quoi il fonde ses accusations. Des profils, des personnages sont bâtis à partir d'hypothèses. On évoque des sommes d'argent et des opérations qui n'ont jamais existé. On ne craint pas d'écrire, à quelques lignes de distance, que les mis en examen entendaient « mener une vie communautaire coupée de la société marchande » et qu'ils tiennent l'unique magasin du village. Le reste est à l'avenant.

Nous ne sommes pas ici face à un réquisitoire, mais à une *fiction*. Tout le travail du parquet, semblable en cela à ces enfants qui relient entre eux des points dans leur cahier de jeu jusqu'à ce que cela dessine un dragon, aura consisté à relier entre eux, par le trait d'un mauvais récit, des points réels, imaginaires ou faux, jusqu'à miraculeusement obtenir le dessin qui avait été fait par la police dès le premier jour des arrestations, voire plus d'une année avant dans son rapport confidentiel *Du conflit anti-CPE à la constitution d'un réseau préterroriste international : regards sur l'ultra-gauche française et européenne*. On ne s'étonnera pas, à ce point, que le travail de fiction du parquet s'appuie préférentiellement, pour appuyer son triste polar antiterroriste, sur les deux éléments du dossier qui ont le plus d'affinités avec le domaine de la littérature : le témoignage sous X de Jean-Hugues Bourgeois et *L'insurrection qui vient*. S'il arrive que la très bonne fiction parvienne à rendre compte du réel d'une manière qui semble plus vraie que le réel lui-même, il faut bien avouer que les parquetiers à qui l'on doit ce réquisitoire sont d'exécrables romanciers. Toutes les coutures se voient, le récit ne *tient pas*, il se contredit en d'innombrables points, son tissu se déchire même par endroits, tant il a fallu tordre les éléments afin de les nouer ensemble.

On ne nous prendra pas, nous, à nous étonner de ce que le parquet mente délibérément, tronque chaque élément d'enquête dont il se saisit, tente sciemment de salir les mis en examen, et occulte tout élément à décharge ; nous ne lui ferons pas grief de sa partialité bestiale et rituelle. Nous l'excusons, même. Nous savons, nous, que c'est là sa façon de *faire le Diable*. Nous connaissons la Bible. Nous avons lu le *Livre de Job*. Et nous savons que tout ce qu'il y a de *mauvais* dans le parquet, et de *mauvaiseté assumée*, ne peut se comprendre sans la Bible, quel que soit le degré de prétendue laïcité de la justice française. Ce n'est pas de sa faute à elle si toutes les catégories du droit moderne sont des catégories théologiques sécularisées, provenant tantôt du droit canon tantôt du droit romain – le droit romain, cette religion civile. La justice a seulement le tort de l'ignorer, ou de feindre de n'en rien savoir. Car ce qui se rejoue tristement chaque jour, dans chaque instruction, dans chaque réquisitoire, dans chaque tribunal où un pauvre hère comparait, c'est une scène biblique, celle précisément du *Livre de Job* : l'humanité déchue, faible, faillible comparait devant Dieu-le-juge, et le Diable tente par tous les moyens en sa possession de convaincre celui-ci de l'imperfection de sa création et de la félonie de sa créature. En accablant l'homme qui comparait, en le calomniant, en le tentant, en le tourmentant, en le faisant trébucher et si possible chuter sous les yeux de tous, le diable-procureur veut prouver à Dieu que sa créature l'a renié. Ainsi, dans l'Ancien

Testament, si Dieu est dans la position du juge et l'humanité pécheresse dans le rôle de l'accusée, c'est seulement *parce que le Diable est dans le rôle de l'accusateur public*. Le sens technique de Satan en hébreu est littéralement « celui qui soutient l'accusation dans un procès ». *Diaballein* signifie en grec : diviser, séparer, calomnier, jeter à terre. Le Diable est « celui qui calomnie, celui qui divise » — celui qui divise, d'abord, le créateur et sa créature. Nous savons que le parquet est *diabolique*, aussi nous ne nous offusquons pas qu'il nous calomnie, qu'il use de mensonge, de falsification, d'insinuation et de mauvaise foi. Il est ainsi dans son rôle : chacun sait que le Diable ment sans vergogne. « Le Diable ne se tient pas dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité en lui. Lorsqu'il profère le mensonge, il parle de son propre fonds ; car il est le menteur et le père du mensonge. » (Jean, chapitre 8, verset 44)

Le seule chose qui est un peu nouvelle depuis la Bible dans les institutions pénales modernes, c'est que, là où la justice médiévale visait encore à régler des litiges, à trancher des conflits entre deux parties, à réparer des dommages, la justice royale a fini par inventer, en même temps qu'elle adoptait le modèle inquisitorial, la figure du procureur du Roi. Désormais, un crime n'est plus seulement un dommage créé à autrui et qu'il faut effacer, c'est avant tout une attaque contre l'ordre incarné par le roi, c'est une atteinte au pouvoir lui-même. « L'acte punissable n'est plus fondamentalement dommage mais infraction ; il porte atteinte au pouvoir, même dans les cas où il ne porte atteinte à personne. La première, la plus générale, la plus constante victime du crime sera non plus le corps, les biens, l'honneur, les droits d'autrui, ce sera l'ordre » (Michel Foucault, *Théories et institutions pénales*). Le passage de la monarchie à la République ne changera absolument rien au modèle inquisitorial de la justice française : on se contentera de remplacer « ordre royal » par « ordre social » et « ordre divin » par « ordre naturel ». Or ce qu'il y a d'essentiellement vicié dans cette justice-là, dans votre justice, madame la Juge, c'est qu'ici le Roi – pardon - l'État est littéralement *juge et partie* : le procureur nous accuse au nom de la République tandis que vous prétendez mener votre instruction, vous aussi, en son nom. Et ce vice est évidemment élevé au centuple en matière de « terrorisme », puisqu'il y va de la « sûreté de l'État », n'est-ce pas ?

Vous vous trouvez donc, madame la Juge, vous qui vous êtes bien gardée à ce jour de faire le moindre acte d'instruction qui pourrait vous valoir les gros yeux de votre hiérarchie, vous qui n'avez rien fait depuis le départ du juge Fragnoli à part repousser chaque demande d'acte de la défense qui aurait pu mettre à mal la construction démente de votre prédécesseur, vous, donc, qui, par votre passivité calculée, avez validé les forfaitures de votre collègue tout en ne vous mouillant pas trop dans ce dossier si mal engagé et si explosif ; vous vous trouvez, madame la Juge, *en compagnie du Diable* qui vous a susurré son réquisitoire à l'oreille. Et vous êtes évidemment de mèche. Vous travaillez *pour le même patron*. Mais jusqu'où le laisserez-vous entrevoir ? Si vous vous posez la question, c'est en songeant à votre petite carrière. Si tant d'observateurs se la posent aussi, c'est que l'Histoire n'est pas prête d'oublier votre nom, au cas où vous nous renverriez pour « terrorisme ».

Le parquet s'étant lancé sur le terrain de la fiction, nous relevons crânement ce défi, quand bien même le code de procédure pénale ne nous allouerait que le dixième du temps dont le parquet a disposé pour produire le résultat que l'on sait. Notre prose sera, espérons-le, à la fois plus plaisante et plus vraisemblable que la sienne. Nous livrerons ici le roman vrai, quoiqu'inévitablement lacunaire, de l'affaire de Tarnac. Un récit qui rassemble l'essentiel des éléments à notre disposition afin de produire, enfin, une intelligibilité de la chose, et où il n'est pas nécessaire de forcer le réel pour le plier à une construction préétablie. Comme dans un bon roman, les chapitres se suivront dans un désordre qui n'est qu'apparent. Et puis, ce serait faire trop d'honneur à notre matière que de la traiter avec ordre.

FRONTIÈRE

Les frontières n'existent pas. Elles existent moins encore que tant de ces choses dont nous dissertons à longueur de conversation et que nul n'a jamais vues : la société, la France, le temps ou le concept de fleur. Il y a des mers, pour certaines presque infranchissables. Il y a des cols, des montagnes escarpées, des lacs dont les rives se perdent à l'horizon, il y a des déserts aussi, toujours habités, étrangement habités, les déserts ; il y a des langues et des histoires, des traditions et des liens de parenté, d'amitié. Mais il n'y a pas de frontières. C'est pourquoi il faut un tel appareillage pour attester leur existence contre toute évidence. Des miradors, des barbelés, des guérites et des passeports, des hommes en uniforme et désormais aussi des scanners, des drones, des capteurs, des miracles de technologie infrarouge, des caméras inventées juste pour les surveiller, les frontières – ces fictions impératives.

Nous sommes en 2008, en janvier 2008. Nul n'a encore entendu parler d'un certain Edward Snowden, mais chacun sait, ou du moins peut savoir, que depuis 2001 une gigantesque machine s'est mise en branle, à l'échelle mondiale, pour mettre en fiche tout ce que la planète compte d'humanoïdes, et que ces fiches sont notamment biométriques. On ne sait pas encore que la NSA absorbe chaque photo qui tourne sur l'internet pour mettre un nom, une identité sur chaque visage qui s'y fait voir. Mais on sait que le cœur de ce mouvement mondial est les États-Unis d'Amérique. Nous sommes en 2008, à Montréal. Un ami de passage nous invite à le suivre, justement, aux États-Unis. Direction New York. Pas moyen d'ajouter nos empreintes aux fichiers impériaux. De livrer notre identité biométrique à la Machine, comme ça, sans avoir tenté de lui faire faux bond. La frontière entre le Canada et les États-Unis : des milliers de kilomètres de forêts et de lacs, de lacs et de forêts. Il suffit de nager ou de marcher. Seul le premier pas coûte. La frontière n'existe effectivement pas. Toute la plèbe du monde sait que les frontières sont des mystifications, même si l'on meurt parfois, ou l'on se fait coffrer, pour n'avoir pas respecté la croyance générale. Un ami philosophe avait déjà renoncé à donner des cours aux États-Unis pour protester contre les fichiers américains. Quelques kilomètres de marche en forêt, par moins quinze degrés, et la preuve était faite que ces fichiers n'étaient pas une fatalité. Que nous n'avions pas à nous soumettre au chantage biométrique. Le jeu en valait la chandelle philosophique, et politique. Le voyage ne nous a pas déçus. La lumière sans équivoque, le ciel immense, l'air ciselant de New York. Le pont de Brooklyn, malgré les branchés. « *Mais j'aime ce pont (de là tout est si beau et l'air est si pur) lorsqu'on y marche cela semble paisible même avec toutes ces voitures qui vont comme des folles en dessous.* », comme l'écrivait Norma Jean. New York, on y croisait il y a un siècle un « déserteur de dix-sept nations », nous nous serions bien passés d'y croiser un infiltré anglais travaillant pour les services secrets de pas moins de onze pays. Et de nous faire filer, de ce fait, par le FBI. Mais cela fait partie du voyage. Cela fait partie du jeu. Cela complique évidemment le retour.

Au retour, deux amis nous attendent dans l'unique bar d'un village, côté canadien. Un village de confins, doté pour seul commerce d'un *General Store*, un Magasin Général, ça ne s'invente pas. Village de confin, village de contrebande certainement, il y a encore quelques années de cela. Ceux qui habitent aux frontières savent, eux, que les frontières n'existent que pour ceux qui y croient. Un des amis va chercher nos bagages, alourdis de tout ce que nous avons trouvé de l'Autre Côté. De la terrible littérature « subversive ». *Assata* d'Assata Shakur. *Blood in my eyes* de George Jackson. *There where you are not* sur Wittgenstein. *Autonomia* de Semiotext. *Les affinités électives* de Goethe. Le deuxième reste avec nous. Nous jouons au billard, en attendant. En attendant, nous vidons nos poches dans le juke box. *Ring of fire*. *I walk the line*. *Folsom prison blues*. *San Quentin*. Tout Johnny

Cash y passe. Le barman et les gars au bar nous couvrent d'un regard bienveillant. Village de contrebandiers, musique de prisonnier. Sympathie muette, en deçà de tout langage. À cette heure-là, en plein hiver, dans ce bar des confins, les clients inconnus doivent être rares. Le temps se fait long. L'ami qui doit revenir ne revient pas. Quelque chose cloche, à l'évidence.

Un coup d'oeil au travers des carreaux de la porte d'entrée laisse entrevoir une voiture blanche, qui passe à l'allure de requin qui caractérise les bagnoles de flics en maraude. On laisse l'ami au billard et se planque dans les chiottes. Un par chiotte. Un chez les hommes, une chez les femmes. Tout est dans l'ordre. Les portes du bar claquent. Une minute plus tard, le barman entre dans les toilettes. « Cela fait vingt ans que je tiens ce bar. Jamais les flics n'y ont mis les pieds. C'est pour vous. Restez-là jusqu'à ce qu'ils soient partis. Je viendrai vous chercher. » Attente. Minutes dilatées comme des bronches en apnée. Bruits assourdis. Frémissements à chaque inspiration. Les portes claquent à nouveau. Le barman revient. « Ils ont embarqué votre ami. Ils vont revenir, c'est sûr. Il faut trouver une solution. » Un des gars du bar vient vers nous. « Suivez-moi », nous dit-il sans un mot de plus. Nous le suivons, sans savoir où il nous mène. Au salut ou à l'abattoir. Nous marchons dans les rues du bled en silence, comme si les flics nous épiaient derrière chaque haie. Le gars ne dit rien. Il oblique sur la gauche vers une maison. Nous entrons. « Voilà. C'est ma maison. Je ne dors pas ici ce soir. Je ne veux pas savoir ce que vous avez fait. Votre chambre est au premier étage. La première sur le palier, à gauche. Fermez bien la porte en repartant. Bonne nuit. » Village de confins. Village de contrebandiers. Solidarité âpre et sans apprêts de la plèbe. Il y a encore des Justes sur cette terre. Ami, nous n'oublions pas ton nom. Éternelle gratitude à Johnny Cash.

UN SITU CHEZ LES FLICS

Chacun sait quel fut longtemps le rôle des Renseignements Généraux en France : maintenir une connaissance et *des* connaissances au sein des milieux contestataires afin de faire en sorte que la menace qu'ils pourraient constituer demeure marginale. La République Française a fondé sa légitimité sur celle d'une révolution survenue il y a plus de deux siècles, et presque immédiatement trahie. Elle ne perdure qu'à condition de repousser jusqu'à la fin des temps le retour de celle-ci - un peu comme l'Église catholique n'a de titre à exister que tant qu'elle parvient à retenir le retour du Christ. Certes, il y a bien des épisodes où tel ou tel membre des RG s'est laissé aller à assassiner un gauchiste - comme dans le cas de Pierre Goldmann, ainsi que l'a récemment expliqué un des membres du commando —, mais ce sont là des circonstances un peu exceptionnelles. Ces exceptions nous rappellent quand même que les RG, dans leur forme moderne, descendent en droite ligne des Brigades Spéciales qui, sous Vichy, avaient la charge de traquer les résistants, notamment communistes, notamment non-alignés sur la ligne du Parti. Disons que, jusqu'à ce que l'on entreprenne de les faire fusionner avec la DST, les RG se livraient essentiellement à un travail quelque peu désœuvré et somptuaire de renseignement omnilatéral, à tous les échelons de la société, avec un petit faible pour les gauchistes. Ainsi, le pouvoir en place était-il complètement informé de tout ce qui se tramait sur son sol, des ragots de stars aux bisbilles entre militants. Cela se faisait au prix de petits scandales réguliers, mais au fond acceptés de tous. La tradition française de la raison d'État justifiait amplement quelques coups tordus, quelques écoutes illégales. Et quiconque guignait le pouvoir n'imaginait pas que l'on puisse gouverner sans ce moyen souple, déférent et utile ; pas même Pierre Joxe. Le pouvoir a comme toute chose une face obscure, et par endroit le profil d'Yves Bertrand.

Ainsi, dès avant 2002, la « documentation spécialisée » contenait d'amples informations sur la plupart de ceux des mis en examen qui étaient alors en âge d'être l'objet de surveillance. Gabrielle Hallez, Benjamin Rosoux ou Julien Coupat avaient leur petite fiche tenue à jour, utile à tout hasard. On savait qu'ils avaient participé à diverses manifestations et mouvements sociaux, qu'ils avaient ouvert des squats, qu'ils avaient même des amis ici ou là. Le cas de Coupat en particulier intriguait : un fils de cadres de l'industrie pharmaceutique, frais émoulu d'école de commerce, passant sans transition, avec armes et bagages, dans l'aile situ de l'autonomie parisienne décomposée, voilà qui n'était pas courant. Trahir sa femme, son mari, ses amis, ses collègues, donne toujours prétexte à d'intéressants réagencements relationnels. Il y a toujours assez d'*intéressés* pour relativiser la trahison, et la psychologie tient une batterie d'excuses toute prête à destination de ceux qui ont alors besoin de se mentir. Mais trahir sa classe, voilà qui est impardonnable ! Rallier l'ennemi avec tout le capital culturel que l'on a investi en vous, avec les langues que l'on vous a laissé apprendre, avec les aptitudes, le savoir et les moyens auxquels vous avez eu accès... Une telle félonie n'a pas de nom. Elle scandalise même le parquet. Et le parquet veille. Imaginez combien de Marx il y aurait eu, si la terre avait compté de trop nombreux Engels. Il faut aussi dire que les parents Coupat travaillaient dans une de ces entreprises bien françaises que les services secrets de la République affectionnent dès lors qu'il s'agit de trouver une couverture pour ses agents à l'étranger. On peut dire qu'aux postes où ils se trouvaient, ils étaient même cernés d'espions, ainsi qu'ils le comprirent plus tard. Trop tard.

À l'époque où Rosoux, Hallez et Coupat se voient gratifiés, comme tant d'autres à cette époque, de leur premiers signalements pour une occupation, la participation à la lutte dans la vallée d'Aspe ou au mouvement des chômeurs de 1998, une ombre rôde autour d'eux dans la capitale. Il les observe de loin, par textes interposés. Cet être superflu, d'une intériorité aussi neuve et baroque,

qu'il est extérieurement insignifiant, éprouve une passion brûlante pour la littérature, particulièrement celle du XIXe siècle. C'est un *lecteur* comme on n'en fait plus. Il est partagé entre une passion de l'ordre toute réactionnaire et ce fait térébrant qu'en France la grande tradition littéraire a partie liée avec la révolution, qu'elle soit socialiste, communiste ou surréaliste. C'est ainsi, au fil de ses lectures, qu'il a fini par tomber, comme tant d'autres avant lui, dans les rets situationnistes - ce nid à fétichistes, cette glu pour impuissants. Il y a là une préciosité qui est à son goût. Il apprécie plus particulièrement la possibilité qu'offre une certaine idéologie anti-industrielle issue du situationnisme de marquer envers le monde un désaccord à la fois massif et sans conséquence. Il faut dire qu'en cette fin des années 1990 le marigot post-situationniste parisien est en butte à la pire des menaces : il se pourrait qu'un groupe de nouveaux venus, fruit d'une collision inattendue, dans un mouvement de chômeurs, entre un surgeon de l'autonomie italienne et l'héritage situationniste, soit en passe de s'affranchir du poids mort de celui-ci. Imaginez que vous avez perdu trente ans dans un panier à crabe sans imagination et que soudain, un petit jeune survienne qui en sort d'un grand pas en vous révélant qu'en fait la voie avait toujours été ouverte. Or c'était ce pas que la revue *Tiqqun*, liée à Coupat, avait entrepris de faire. Les tenants de l'orthodoxie situationniste en conçurent une durable amertume ; y compris notre jeune paumé, qui suivait avec passion ces débats stériles. Que des nouveaux venus, qui n'avaient même pas pris le temps de sacrifier aux courtoiseries d'usage, émettent la prétention de retrouver prise sur leur temps, voilà qui méritait le châtiment le plus cruel, et d'abord l'excommunication immédiate. Cela ira loin : en janvier 2008, une secte d'anti-industriels polytraumatisés suggérera carrément l'arrestation des supposés auteurs de *l'Insurrection qui vient* : « sachant qu'il suffit de 27 mois aux Renseignements Généraux pour éradiquer les 150 résistants des groupes armés parisiens ; et de 10 mois à la 10ème division parachutiste, pour éliminer les 1500 militants du FLN algérois ; combien de temps faudrait-il, cinquante ans plus tard, à la Direction du Renseignement Intérieur, au Raid et au GIGN, pour traiter, compte tenu de l'avancée des connaissances, les 50 illuminés du Sentier Invisible ? » (Pièces et main d'oeuvre, *Terreur et possession*).

Mais notre jeune homme va, en cette fin d'années 1990, sur sa trentaine, et son âme torturée balance. Il ne peut décemment devenir révolutionnaire : ce serait comme se jeter dans le vide en laissant en haut de la falaise la moitié de son être. D'année en année, sa fascination se mue en ressentiment. Il finit par haïr ceux qu'il voudrait aimer, mais qu'il ne peut rejoindre. Les oscillations de son âme se font de plus en plus violentes à mesure que s'impose l'amère nécessité de gagner sa vie, et donc de s'inscrire dans un ordre social auquel il se sent, depuis si longtemps, si étranger. Et comme seule une décision brutale, voire absurde, peut mettre fin à une situation de détresse existentielle où tout paraît justement si absurde, il décide un jour de *devenir flic*. Mais pas n'importe quel flic, il postule pour la section « contestation et violence » des Renseignements Généraux. Dans un monde livré au chaos capitaliste, les forces de l'ordre ne sont-elles pas le dernier refuge de ceux qui entendent sauver le monde ? Il avait en lui assez de dialectique pour s'en convaincre, et autour de lui trop peu d'amis pour l'en dissuader. Et à dire vrai, que pouvait-il faire d'autre, dans la vie, avec son goût de l'ordre et sa connaissance des mouvements révolutionnaires, que de faire métier de lutter contre eux, de lutter *contre ses propres démons*. Et puis agent secret, quoi de moins romantique, mais quoi de plus *romanesque* ?

Christian Bichet, car tel est le patronyme dont il est affligé, entre ainsi dans ce qui pour lui est un Graal. Quel situationniste n'a pas rêvé de tenir entre ses mains tremblantes le dossier de renseignement complet de Guy Debord ? Y accéder ne tient qu'à un petit renoncement subjectif : passer de l'autre côté du miroir de la révolution. Mais là, il a accès à *tout*, à toute la « documentation spécialisée » qui dénude son ancienne passion. Il a désormais un bureau installé devant le trou de

serrure où celle-ci se trouve enfermée, dévêtue. Là, au mitan des années 2000, il peut être à la fois le jeune fonctionnaire consciencieux, et passer ses journées à lire, apprendre, étudier, faire des fiches – des fiches, comme Debord justement. Lui qui aime tant *savoir*, pouvait-il rêver métier plus gratifiant que de produire du savoir stratégique pour l'État, ce monstrueux appareil de connaissance ? Il met en fiches son vieil amour pour *Tiqqun*, dissèque son style, ses ramifications, ses alentours. Il collectionne chaque ragot, chaque témoignage de dixième main, se procure, telle une groupie, chaque production de chaque proche, même momentanée, de la revue. Ils ne sont pas nombreux en France ceux qui ont chez eux un vinyl de *Burn, Hollywood, Burn*, le groupe de punk hardcore de Mathieu Burnel quand il avait vingt ans. Benjamin, Artaud, Lukàcs, Foucault, Agamben, Scholem, la kabbale, Otto Rühle et encore la kabbale, il se constitue au service, aux frais de la princesse, une bibliothèque presque aussi étendue que celle de Tarnac ; et découvre dans la documentation déjà accumulée des perles dont il se délecte. Christian Bichet est un homme heureux. La destruction de ce qui l'a tant fasciné, de ces gens qui tentent de mettre leur vie en accord avec leurs idées, va être son chef d'oeuvre. Il aura ainsi prouvé a posteriori qu'il n'y avait d'autre issue que de vivre sa schizophrénie dans les rangs de la police. Il va en outre prendre sur lui de régler les querelles de chapelle post-situ, mais depuis l'intérieur même de l'appareil d'État. Pour qu'il ne subsiste aucun doute là-dessus, il intitulera même l'une de ses notes de service les plus vindicatives contre le « groupe Coupat » d'après le nom d'une brochure anti-industrielle : *Dans le chaudron du négatif*. Pour arriver à ses fins, il n'a pas besoin de se fatiguer : chaque procès-verbal de surveillance, chaque récit de manifestation, chaque contrôle de gendarmerie, chaque saisie, chaque écoute illégale, atterrit sur son bureau. Qu'importe si les collègues du terrain méprisent les glandus de « contestation et violence » : entre eux, le mépris est réciproque. Il se met à vivre par procuration, au travers des rapports qui lui arrivent ; et partout il discerne la marque nette, évidente du « groupe Coupat ». Il se procure le brouillon d'un texte à peine édité en samizdat – l'*Appel* – qu'il conserve précieusement, d'aucuns diraient : fétichistement. Les milieux gauchistes bruissant, comme tout village qui se respecte, de mille rumeurs - rumeurs qui finissent toujours tôt ou tard aux oreilles de la police -, il ne tarde pas à être informé des bruits malveillants que tel ou tel groupuscule rival colporte sur Halles, Coupat, Rosoux et consorts. La jalousie et la médisance ne sont-elles pas l'alpha et l'omega de la vie des groupuscules ? Voire de tous les enfermés volontaires ? Au reste, il suffit de suivre les commentaires que, sur Indymedia, ces « anarcho-autonomes » se balancent les uns contre les autres pour être au parfum d'à peu près tout. Ajoutez un peu de *trollage* de-ci de-là, et il n'y a même pas besoin d'infiltrer les réunions pour obtenir depuis le service tout ce que l'on peut vouloir savoir, en particulier sur le « groupe Coupat ». Et en effet, conformément à ce qui est écrit dans l'*Appel*, ces gens sont en train de s'éloigner de l'autonomie décomposée ; ils sont lassés, semble-t-il, de son ronron, de sa stérilité, de son mauvais confort. Il semblerait même qu'ils soient de plus en plus épisodiquement à Paris et qu'ils entretiennent des rapports avec des gens de province, voire de pays étrangers. Voilà qui est inquiétant : car un milieu radical est aisé à contrôler – il suffit de tendre l'oreille –, et plus encore un milieu parisien : c'est si près du bureau. Et puis, les radicaux parisiens ont longtemps entretenu un certain mépris de bon aloi, quasi-culturel, pour les radicaux de province. Si tous les ministères sont à Paris, on ne voit pas pourquoi celui de la radicalité ferait exception.

Nous sommes en 2004, l'époque de l'affaire AZF, ce groupe qui tenta, semble-t-il, de rançonner l'État à hauteur de plusieurs millions d'euros et qui correspondait avec le ministre de l'Intérieur dans les petites annonces de *Libération* sous le pseudonyme de « mon gros loup ». Les techniques qu'il met en œuvre sont assez sophistiquées, le style des lettres est soigné et ne manque pas d'esprit, au même titre que les lieux que choisit AZF pour donner rendez-vous aux policiers ou pour déposer des bombes désamorçées sous les lignes de train. Rapidement, au vu des lieux

concernés et du style écrit, l'inspecteur Bichet se persuade tout seul que le groupe AZF ne peut en réalité qu'être un « groupe Coupat ». Qu'en réalité *tout* dans AZF porte cette signature. Qu'il faut être aveugle pour ne pas le voir. Il faut dire que le conspirationnisme fait partie de l'héritage empoisonné du situationnisme. Tout groupe actif et déterminé ne peut être qu'une émanation des services secrets. Comment, sans cela, les situationnistes auraient-ils pu donner pour « révolutionnaires » leurs beuveries continues, leurs chicanes sans objet et leurs bavardages oiseux ? Mais Bichet est le seul au service à avoir lu chaque ligne de *Tiqqun*, à avoir vu le film *Et la guerre est à peine commencée* où un placard, un détournement de Rimbaud, livre le sens ultime de l'acronyme AZF : « Ce ne peut être que la fin d'un monde, en avançant » – A à Z = le monde, F = qui roule vers sa fin, et la flèche qui souligne le sigle AZF et signifie « en avançant ». C'est pourtant si clair, et personne ne l'écoute. Il y a même un nom, en linguistique, pour désigner cette figure de style : c'est un *hyperchleuisme*, une chose qui crève tellement les yeux que personne ne la voit.

Au service, certains commencent à penser que le collègue est en train de perdre un peu les pédales avec ses histoires de gauchistes kaballistes terroristes foucaldo-situationnistes. La direction, elle, ne voit pas d'un mauvais œil le travail de Bichet. 2003 a vu un fort mouvement étudiant, notamment à Rennes où habite Rosoux et où Coupat et Hallez semblent se rendre régulièrement. 2004, un mouvement lycéen remuant. 2005 des émeutes urbaines telles que les partisans de l'embrasement universel le fantasment autant que l'État le cauchemarde. 2006 est l'année du mouvement contre le CPE dont Rennes est à nouveau l'épicentre sismique. Nombre de graffitis laissés lors des soirs d'émeute, à Paris, Rennes, Rouen, Toulouse ou ailleurs, ne laissent aucun doute quant à la présence de tagueurs inspirés par *l'Appel*. Si le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy joue avec le feu du mouvement afin de damer le pion au premier ministre Dominique de Villepin, l'un comme l'autre tiennent à juste titre les « gauchistes » du genre de Coupat et consorts pour des ennemis – et ce même lorsqu'ils collectionnent leurs écrits dans leur bibliothèque privée : *l'Appel*, *Tiqqun 1* et *2* et *l'Insurrection qui vient* figuraient en bonne place, à Drouot, lors de la vente à l'encan de la bibliothèque de l'ancien premier ministre. Il ne leur déplait pas d'être aussi complètement renseignés que possible sur ceux qui les défient dans la rue, en plein Paris. Et puis pour un gaulliste, des gens qui s'installent en Corrèze, voire plus précisément en Corrèze du Nord – dans ce canton communiste qui n'a jamais cessé de résister tant aux nazis qu'aux miliciens de Vichy, à la guerre d'Algérie que plus tard à l'offensive de Jacques Chirac –, voilà qui ne laisse d'être inquiétant.

Aussi Christian Bichet, aidé par les troubles du temps, peut-il continuer de se livrer, tous frais payés, à sa passion exégétique perverse. Outrepassant son rôle strict d'analyste pour « contestation et violence », il se livre à l'exercice d'une surveillance physique épisodique ponctuée d'écoutes qui ne donnent rien, puisque ces gens ne disent rien au téléphone que d'insignifiant. Il stationne ainsi des soirées entières dans la rue qui débouche sur le local parisien de la bande, observe et immortalise au téléobjectif la foule bigarrée de ceux qui en sortent. Il voudrait y entrer l'air de rien, entamer une discussion philosophique sur tel ou tel point qui lui paraît sujet à caution, livrer sa critique à *lui* des textes qu'il a lus, pouvoir enfin poser en fin connaisseur qu'il est devenu, délivrer les bonnes et les mauvaises notes. Mais il doit rester dans sa voiture. Ou bien debout dans la rue, à trois heures du matin, au cas où ces gens sortiraient de leur tanière pour commettre quelque méfait qu'il ne pourra de toute façon pas poursuivre : il ne fait que du renseignement pas du saute-dessus, c'est un intellectuel à face de rat, pas un opérationnel au physique d'athlète. Puis il rentre chez lui, à Rueil-Malmaison : il a poussé le vice jusqu'à élire domicile dans la même commune de la banlieue Ouest que les parents Coupat. Un écrivain l'a un jour surnommée, cette banlieue, la « baie du néant ». Christian Bichet n'y dépare pas.

Avec ce mouvement contre le CPE qui a politisé toute une génération, Bichet se trouve au cœur du maelström : non seulement ses « sujets » se sont montrés particulièrement actifs lors de ce mouvement, mais de surcroît il y a une inquiétude palpable du côté des politiques au sujet de cette nouvelle génération. Les locaux parisiens des principaux partis n'ont cessé, depuis le CPE, d'être la cible d'attaques nocturnes agrémentées de tags peu amènes. Leurs derniers militants sont sur les dents. L'idée de déradicaliser cette génération par l'antiterrorisme fait son chemin tant chez des anciens proches du SAC que de l'UNEF, dans les réseaux des marchands de sécurité atlantistes qu'au niveau des instances les plus opaques de l'Union Européenne. Dans le même temps, la vieille lubie de faire fusionner RG et DST, c'est-à-dire pour Squarcini, l'homme-lige de Sarkozy, de mettre la main sur ce vieux bastion rétif des RG, revient en force : fusionner renseignement et judiciaire, rendre le renseignement enfin productif en termes de procédures, d'arrestations, de condamnations, bref : produire du détenu, quelle idée moderne ! Disposer comme les Américains d'un FBI manœuvrable à souhait, ne reculant devant aucune commande politique, avoir en main un authentique instrument et non d'une « maison », avec ses querelles de famille, sa géopolitique interne épuisante et son improductivité crasse. Pour les RG en général, et pour Christian Bichet en particulier, cette réforme n'en est pas une : c'est un viol, un anéantissement, la fin d'un monde. C'est tout un mode de vie, une façon d'appréhender le monde, de disserter, de fureter ici ou là, d'aller prendre des pots avec les syndicalistes, de passer des journées en vaines lectures, de « travailler » sans souci du résultat, qui vont être mis à bas. Et comme le vieillard s'achemine vers sa fin en ressemblant toujours plus à l'enfant qu'il fut, les RG retrouvent dans leurs derniers râles leurs premières amours, leur plus ancienne passion : la chasse à l'ennemi intérieur, la traque au « terroriste » d'extrême-gauche.

Dans leur lutte finale contre leur absorption par la DST, les RG jouent leur va-tout, et Christian Bichet est leur joker. Joël Bouchité, le patron des RG, accumule les bons points aux réunions « terro » de la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie. Cela fait des années qu'ils travaillent sur ceux qui ont failli, une nuit de mars 2006, en plein mouvement contre le CPE, prendre d'assaut l'Assemblée Nationale, puis le Sénat, lors d'une manifestation nocturne de dizaines de milliers de personnes. Ceux qui deviendront, dans la phraséologie des RG, le « noyau dur » du dernier mouvement qui ait inquiété l'État, Bichet les connaît comme s'il les avait fait. Le rapport *Du mouvement contre le CPE à la constitution d'un réseau pré-terroriste européen*, est la dernière carte, désespérée, mélancolique de la DCRG pour dire à l'État son amour à sens unique, pour se sauver d'une fusion-acquisition pure et simple par les rustres « opérationnels » de la DST dont Bernard Squarcini, demi-mafieux aux doigts boudinés, courtisan obséquieux et retors, dit toute la dégoûtante volonté d'*arriver*. Sans surprise, mis à part les immanquables groupuscules trotskistes en instance de scission, la nouveauté du rapport est qu'il met au centre de la subversion en France le fameux « groupe Coupat », tout droit sorti de l'affectivité contrariée de Christian Bichet. Parmi les neuf qui seront arrêtés le 11 novembre 2008, sept font partie du cœur du « groupe Coupat » tel que composé dès 2007 par la tête folle de Bichet. Ce rapport sera d'ailleurs largement communiqué par la DCRI aux journalistes de confiance au moment des arrestations du 11 novembre 2008, avec ordre de ne pas le faire circuler, de le citer sans jamais le mentionner. Gageons qu'accuser le « groupe Coupat » d'une série de sabotages ferroviaires tombait sous le sens : Bichet n'avait-il pas établi son identité avec le groupe AZF, qui visait déjà les lignes ferroviaires ? N'était-ce pas pour acheter la ferme du Goutailoux que ces malins avaient tenté de ponctionner quelques millions à l'État ? À moins que ce ne soit l'inconscient historique des RG qui ait parlé en ce début de novembre 2008 : le 21 octobre 1943, les Brigades Spéciales prennent en filature, de l'Est parisien jusqu'en Seine-et-Marne, un autre type d'« ennemi intérieur », des gens de la FTP-MOI, du « groupe Manouchian » comme disaient les RG de l'époque. Mais ce jour-là, les résistants, particulièrement méfiants, réussirent à

les semer et à faire dérailler dans la nuit un train de ravitaillement à destination de l'Allemagne. Ça avait chauffé au service ce jour-là ; il y avait eu du vilain. Le nouvel « ennemi intérieur » n'allait tout de même pas leur faire le même coup, 65 ans plus tard ! Certains ratages laissent de telles blessures qu'ils amènent à des ratages plus grands encore. L'honneur, à l'époque, avait été sauf : trois filatures historiques des RG avaient permis de « démanteler » ces groupes de résistants communistes non-alignés dont l'arrestation sera célébrée avec toute la pompe médiatique du moment. À l'époque, on faisait même des affiches pour ces occasions – des affiches rouges.

Les arrestations de Tarnac furent pour Christian Bichet, dans le domaine policier, ce qu'est une « concrétisation » en matière amoureuse. Un moment de folle joie, de joie divine. Il pouvait librement folâtrer à Tarnac de maison perquisitionnée en maison perquisitionnée, prélever les livres qu'il voulait dans la bibliothèque commune, fouiller dans les affaires sans plus aucun souci de discrétion. Il était chez lui dans la vie de ses victimes, pour un instant. Ses élucubrations étaient dans tous les médias, dans la prose de la SDAT, dans la bouche du procureur de Paris. Il était partout, et il avait *eu* ceux qu'il voulait depuis si longtemps. Une sorte d'instant de triomphe dans une carrière de « pervers narcissique », comme l'aurait diagnostiqué la psychologie managériale. Pour quelques jours, le monde coïncidait sans le savoir avec le cerveau malade de Christian Bichet ; ou plutôt sa maladie était devenue parfaitement fonctionnelle à l'existence de la DCRI.

Aussi Bichet ne pouvait-il pas ne pas contre-attaquer lorsque sa construction formidable commença de vaciller jusqu'à finalement s'effondrer, lorsque l'on s'avisa dans les rédactions de journaux, dans les cafés et même chez certains collègues, que cette affaire de Tarnac n'avait été que du vent. Il mit en place sept blogs sibyllins au sujet de l'affaire, à mi-chemin entre l'érudition littéraire et l'ultra-gauche historique. Il choisit comme pseudo « Isoard est guéri », mais rien n'était moins sûr. L'un des blogs portait en en-tête une photo aérienne du domicile parisien de Coupat, avec une cible en incrustation sur la porte. Il batailla inlassablement sur Wikipedia pour défendre ses thèses dans les fiches en lien avec les mis en examen. Il allait sauver l'affaire du marasme, et il le ferait seul, s'il le fallait, tout comme il avait construit *seul* cette affaire. Encore aujourd'hui, en bas de la fiche « groupe AZF », on trouve en lien, bizarrement, « affaire de Tarnac ». À partir de ses adresses « rosaluxembourg@hotmail.com » et « ingirum@hotmail.com », il contacta anonymement, en se faisant passer pour un proche des inculpés, des dizaines de journalistes pour leur vendre sa thèse Tarnac = AZF. Puis il se créa une adresse « lesamisdelacommunedetarnac@gmail.com » avec laquelle il se mit en lien avec des criminologues critiques pour leur révéler, en tant que membre du groupe, la vérité sur l'ultra-gauche. Il faillit convaincre le juge Fragnoli de faire expertiser la voix de Gabrielle Haliez pour la comparer avec celle de la femme-à-la-cabine-téléphonique du groupe AZF ; la comparaison fut d'ailleurs faite, mais sans commission rogatoire ; et comme le résultat était négatif, le juge n'eut pas à s'exposer au ridicule de l'ordonner. Pour finir, comble de l'orgueil, il ouvrit un blog sur *Mediapart* pour répondre au livre de David Dufresnes, *Tarnac, Magasin général*, qu'il trouvait plus qu'irritant, qu'il vivait même comme une sorte de mise en cause personnelle ; et c'en était une pour lui qui avait créé cette affaire de A à Z, pour lui dont c'était *l'oeuvre*. Mais Christian Bichet était un RG à l'ancienne, il ne savait pas effacer les métadonnées des photos qu'il mettait sur ses blogs ; il ne savait pas utiliser de logiciel d'anonymisation ; partout il laissait des traces, comme un bleu. Ses batailles sur wikipedia, ses mails, ses blogs renvoyaient tous à son bureau à la DCRI, chez lui à Rueil-Malmaison, ou à sa maison de famille et de vacances, à Toulouse. Peut-être souhaitait-il, au fond, être démasqué. Ce serait une sorte de reconnaissance différée et suicidaire. Il avait tant investi dans cette création qui lui avait, à la fin, complètement échappé, qui avait même complètement dérapé. Un enfant, même atteint de maladie orpheline, comment cesser de l'aimer lorsque c'est le vôtre ? Démasqué, Bichet tenta de dissuader les journalistes qui allaient

révéler son identité, ses manœuvres, sa folie, en menaçant de se suicider. Il était, alors, comme une diva échouée dans les services secrets, et dont tous les collègues se moquaient en douce. Quelle chute ! Évidemment, Christian Bichet ne se suicida pas ; il travailla quelques temps encore à la DCRI, aux archives bien sûr. On ne jugea même pas bon de le virer : avec ses blogs, n'avait-il tout de même pas tenté de servir la Cause jusqu'au bout ? Christian Bichet est encore vivant. « Le dernier homme est celui qui vivra le plus longtemps » (Nietzsche).

UN VIOLEUR À SCOTLAND YARD

Parmi les onze propositions en matière de législation antiterroriste que la Commission Européenne fit à l'automne 2001 « en réponse au 11 septembre », dix étaient déjà à l'étude avant l'attentat. L'attentat permit juste de les « faire passer en douce », comme l'écrit si joliment une conseillère du ministre du Commerce britannique dans un mail à ses collègues le jour même de la chute des tours jumelles. L'ancêtre de toutes les législations antiterroristes qui seront adoptées « en réponse au 11 septembre » est d'ailleurs britannique : c'est le *Terrorism Act* de 2000. Le terrorisme sera désormais défini par son *intention* de « contraindre indûment des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque », ou encore de « gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales d'un pays ou une organisation internationale ». Cette définition purement politique permettra tôt ou tard de viser toute grève générale ou tout mouvement un peu trop décidé. Ce n'est pas sans raison, au reste, qu'elle est née sur le sol anglais : dans les années 1980, Margaret Thatcher n'avait-elle pas déjà tenté de traiter par l'antiterrorisme la grève des mineurs ?

Mais la législation d'exception anglaise de 2000 n'est, pour une fois, pas dirigée contre les Irlandais, mais contre les éco-activistes. Depuis plusieurs années, le gouvernement britannique est en butte à un mouvement diffus, populaire et déterminé contre la construction de toutes sortes d'infrastructures superflues, principalement de routes ne servant qu'à enrichir les bétonneurs et de mines achevant de ravager ce qu'il reste de « nature » dans l'île. Le cœur de ce mouvement qui recourt tant aux manifestations, aux *free parties* qu'au sabotage est composé de teufeurs et de militants écologistes radicaux. C'est eux que vise le *Terrorism Act*. Il faut dire que ces derniers ont le tort d'avoir en quelque sorte « lancé » le mouvement antiglobalisation en s'attaquant par milliers le 18 juin 1999 à la City de Londres, lors d'un mémorable *Carnival against Capital*. Voilà un crime qui ne peut rester impuni. Les routes, passe encore, même le Prince Charles aime entendre gazouiller les mésanges, mais la City, c'en est trop ! D'autant que l'on raconte que ce seraient ces mêmes éco-anarchistes qui auraient formé et inspiré le « black bloc » qui, quelques mois plus tard, bouleversera la donne politique mondiale à Seattle. Une violente attaque antiterroriste contre le mouvement anglais s'ensuivit, qui prit la forme de procédures judiciaires bien sûr, mais surtout d'une vaste opération d'infiltration ainsi que d'un lobbying mondial en faveur d'une éradication de ces nouveaux militants anti-capitalistes, dont la persistance en pleine « fin de l'Histoire » faisait décidément tache. Il faut aussi bien admettre qu'il y a beaucoup d'argent à se faire dans la sécurité, et que la Grande-Bretagne dispose dans ce domaine d'un avantage compétitif non négligeable sur ses concurrents, voire de plusieurs longueurs d'avance.

Il n'est ainsi pas exagéré de dire que les législations antiterroristes qui se sont succédées depuis quinze ans, tout en feignant de viser on ne sait quel ennemi intérieur à barbe, visent en réalité ceux qui, en Occident, n'ont pas renoncé à en finir avec une organisation capitaliste dont il est chaque jour un peu plus patent qu'elle mène le monde dans le mur tout en nous réservant d'ici là des existences inutilement pénibles. Ce qu'elles mettent en œuvre n'est autre qu'une contre-révolution préventive dont la matrice fut la lutte contre le mouvement antiglobalisation. Les bureaucrates de l'Union Européenne et leurs correspondants des multinationales n'ont particulièrement pas apprécié de voir la rue s'enflammer à Prague en 2000, alors qu'ils s'y réunissaient pour papoter et tranquillement gueuletonner. C'est tout le plaisir de vivre qui s'en va lorsqu'une effluve de gaz lacrymogène vient se mélanger à la saveur du champagne. « Sommes-nous nés pour vivre assiégés par ces gueux masqués ? » Puis vinrent Nice, et Thessalonique, et surtout Gênes, cauchemar,

cauchemar, cauchemar. Ah, vraiment, Talleyrand avait raison : « Ceux qui n'ont pas connu l'Ancien Régime ne pourront jamais savoir ce qu'était la douceur de vivre ».

Ainsi donc, alors que l'on met en place le Système d'Information Schengen afin de pouvoir, entre autres choses, bloquer les auteurs de troubles aux frontières, on commence à travailler à une stratégie européenne pour en finir avec toute contestation trop virulente. Pas celle de la FNSEA, bien entendu. En cette année 2003, un homme s'ennuie à la Metropolitan Police de Londres. Il en a marre de chasser depuis presque dix ans les petits dealers dans la rue. Il rêve d'aventure, comme tout le monde. Cet homme s'appelle Mark Kennedy. Et la Metropolitan Police songe justement à monter une vaste équipe de James Bond à crête de punk, de 007 de l'anarchie. Après tout, on est bien au pays de Chesterton et du *Nommé Jeudi*. Jusqu'ici, Mark Kennedy a toujours été le petit frère minable vivant dans l'ombre de son aîné, rebelle, dealer et un peu punk sur les bords, justement. C'est l'occasion de sa vie pour devenir ce qu'il n'a jamais pu être : un héros, ou du moins pour être payé à jouer le héros pour le compte des services de renseignement. Mark se fait donc tatouer. Il s'approprie la biographie de son frangin, se met à jouer de la guitare comme lui, à se faire piercer, à fréquenter les milieux anars-écologes, qu'il aura pour tâche, désormais, d'infiltrer. Dans son nouveau rôle, tout lui sourit, en particulier les filles. Une première dans sa vie de raté. Il n'est pas le seul à accepter la délicate mission de « pénétrer » le mouvement par tous les moyens, en commençant par les relations amoureuses. Il sera finalement poursuivi pour viol en 2011, avec quatre autres de ses collègues, par une dizaine de leurs anciennes copines, mais nous n'en sommes pas encore là. Pour l'heure, il drague à tout va, s'infiltré partout, participe aux camps, à la baston avec les flics qui, un jour, lui brisent le dos, ignorant qu'ils avaient en réalité affaire à un collègue.

Ainsi, de blessure en histoire de cul, Mark Kennedy, devenu Mark Stone, « gravit les échelons », comme on dit chez les flics. De plus en plus de gens le connaissent, lui font confiance. Si, au début de sa carrière de Stone, on se défiait de lui, il fait maintenant partie du paysage. Il disparaît régulièrement pour exercer, paraît-il, son métier de cordiste ou de photographe, c'est selon. Puis réapparaît, toujours prêt à prêter son gros 4x4 pour une action. Lors de ses absences, il va faire ses rapports au service, et rend visite à sa femme, en Irlande, qui élève ses deux enfants en tenant un bouge misérable où les prolos du coin viennent se finir à la pinte. Chaque retour à la maison, chaque fois qu'il redevient le sinistre Mark Kennedy, lui est plus intolérable. Il pense à ses copines, à ses potes, à ses actions, à toute cette vie galopante, passionnante, pleine de gens qui l'aiment et qu'il trahit goulûment. Alors, généralement, il va aux putes pour calmer son anxiété. D'année en année, il est le siège d'un divorce toujours plus prononcé entre Mark Kennedy et Mark Stone. Cette vie à être payé pour faire la fête, lutter et faire la grasse matinée en bonne compagnie, il ne peut plus s'en passer. Or la vérité est que ce mouvement s'épuise, que ces écologes qui ne représentent aucune menace sérieuse ne valent pas le coût faramineux de l'infiltration. Sa mission, et sa nouvelle vie, pourraient s'achever du jour au lendemain, s'il ne trouve pas un nouvel appât pour le chef. Or justement, au niveau des chefs et des chefs des chefs, carrément au niveau des instances informelles d'Europol, la lutte contre le mouvement antiglobalisation, ce mouvement crypto-terroriste, a toujours eu la cote. Le degré d'infiltration du mouvement écolo-radical anglais est d'ailleurs devenu tellement haut que l'on se marche sur les pieds, on ne croise quasiment plus que des collègues. Il décide donc, en accord avec les chefs et les chefs des chefs, de se lancer dans l'infiltration mondiale de ce mouvement et de ses dépendances. En plus, ce qui est bien avec l'international, c'est que les défraiements sont bonnards et que tu peux raconter au patron toutes les sornettes que tu veux, il n'a aucun moyen de vérifier. Et puis, tu peux même vendre certaines informations à ton compte à des boîtes étrangères, personne le saura. T'es sur un bon terrain, là. Un terrain durable, et rentable. Valeureusement blessé en 2005 dans la bataille de Gleneagles, un contre-sommet avorté par les

attentats de Londres, Mark Stone/Kennedy se met à promener ses tatouages et ses piercings dans les réunions d'organisation des contre-sommets suivants. Lorsqu'il grille un collègue qui tente de venir sur son nouveau terrain, il ne craint pas de glisser à l'oreille de tel ou tel gauchiste : « Faites gaffe à lui. Je le sens pas ce mec. Je parierais que c'est un flic. » Et il faut bien dire que ces réunions de préparation, si fréquentées, si officielles même quand elles ont lieu dans un squat, sont un repaire de flics. Chaque pays, presque chaque service, y envoie son représentant. Tout le malheur des mis en examen est d'y avoir mis les pieds une fois. Ensuite, ce fut comme le sparadrap du capitaine Haddock.

À partir de 2006, Mark Stone/Kennedy devient un authentique 007 planétaire. Il voyage de par le monde, travaille à la fin pour onze services de renseignement différents, en plus de bosser pour sa propre boîte privée. À Heiligendamm en 2007, il parvient à saborder deux ou trois actions insignifiantes, mais surtout il croise plus de militants du monde entier qu'il n'en a jamais croisés. Il fait fructifier son terrain. En Italie, il enjoint à l'action tel ou tel groupe d'écolos radicaux. En Islande, il lance quasiment à lui tout seul l'activisme anarchiste. En Allemagne, il se la coule douce à Berlin. De café en café, à bavarder avec les militants locaux, qui ne disent de toute façon jamais rien de précis. Ils sont prudents, les Allemands. En France, il participe à des discussions politiques très générales, en assemblée ou en plus petit comité. Ici, personne ne le connaît, donc personne ne lui fait confiance. Mais rentré au service, ou le soir quand il appelle son référent qui se trouve toujours à une dizaine de kilomètres de lui avec une équipe, au cas où il faudrait l'exfiltrer précipitamment avant qu'il ne se fasse dévorer par une horde de féroces anarchistes, il faut bien qu'il vende sa vie d'oisiveté rémunérée au prix fort. Alors, il invente des bobards, il brode, il en rajoute. Il est au beau milieu du milieu du black bloc le plus enragé. Ils vont bientôt passer à l'acte, enfin pas tout de suite, mais ils ont des projets. Ils vont faire des trucs, c'est sûr. Mais pour savoir quoi, il faut continuer, continuer à voyager, à boire, à danser, à baiser. « Rien de tel pour choper de l'information que de choper des meufs, j'vous l'jure patron » : telle était la morale de flic de Kennedy ; et ce fut elle, finalement, qui le perdit.

Dans les échanges de gré à gré entre services, échanges qui se font plus souvent dans des bars à La Haye que dans des bureaux climatisés, les bobards de Stone le violeur commencent à filtrer. Même si la coopération contre le mouvement antiglobalisation est de mise entre services européens, il est tout de même humiliant pour un RG de recevoir des informations sur l'état de la discussion politique entre militants français par la Metropolitan Police de Londres. Même si les Français demandent bien aux Anglais de continuer à les tenir informés, les inventions de Stone leur donnent sérieusement les glandes. Ce n'est évidemment pas par hasard que Stone, apprenant en janvier 2008 que Julien et Yildune se trouvent à New York, y file dare-dare ; pas par hasard qu'il leur laisse son mail pour « se voir » ; pas par hasard, ensuite, que leurs bagages sont saisis à la frontière canadienne, et que tout ce qui y figure est épluché méthodiquement. Ce n'est pas par hasard non plus que le chef de la police de New York, Kelly, qui a reçu la Légion d'Honneur de Nicolas Sarkozy par l'entremise de l'inénarrable Alain Bauer, déclarera au lendemain de l'explosion d'une bombinette devant la porte du bureau de recrutement de l'armée américaine à Times Square qu'il connaît les coupables, deux anarchistes étrangers dont les bagages ont été saisis à la frontière canadienne. Tout cela, c'est le fruit des inventions bien compréhensibles de Stone/Kennedy. Heureusement pour eux, Julien et Yildune étaient de retour en France depuis un mois lorsque cette bombinette explosa. Imaginez que vous vous trouvez dans votre village du fin fond de la Corrèze et que vous voyez à la télé le chef de la police de New York vous désigner, sans la moindre raison valable, comme l'auteur d'un attentat à Times Square contre l'armée américaine. Alors, votre sang se fige, votre vie s'arrête. La seule question qui demeure est : combien de temps me reste-t-il encore avant d'être arrêté ? Et que va-t-

on inventer à me reprocher ? C'est évidemment le moment où la France ouvre une instruction antiterroriste contre vous ; c'est bien le minimum : on ne peut pas délocaliser tout le travail de fiction policière.

Toute l'insistance du réquisitoire sur des affrontements internationaux auxquels les mis en examen n'ont pas participé, comme à Thessalonique, voire sur des contre-sommets où ils n'ont même pas mis les pieds, comme à Évian, ou plus comique, le travestissement d'une prise de parole dans un colloque de philosophie comme à l'Isola San Giorgio (prise de parole qui figure, bien que tronquée, dans les actes de ce colloque) en « violence », la ridicule intention prêtée à Julien Coupat de « faire dégénérer » un rassemblement de cent personnes cerné de robocops devant l'Assemblée nationale en « secouant une barrière », mais surtout la place accordée à la manifestation de Vichy en octobre 2008 contre un sommet des ministres de l'Intérieur européens au sujet de l'immigration organisé en pure provocation par Brice Hortefeux à *Vichy*, voilà autant de traces du travail de construction politique de l'affaire, autant de traces de la lutte contre le mouvement antiglobalisation comme matrice de la lutte antiterroriste présente.

Kennedy a été démasqué par sa propre copine en 2010. Il s'est repenti à la télévision de « tout le mal qu'il avait fait », dans une pure mise en scène de repentir chrétien. Si la mythomanie de Kennedy est un fait avéré outre-Manche où il a déclaré à peu près tout et son contraire, c'est évidemment parce qu'il avait pris l'habitude de mentir pour vivre depuis si longtemps qu'il a du mal à admettre que cela ne marche plus. Mais le fait le plus « amusant », c'est qu'à présent il porte plainte contre la Metropolitan Police pour ne pas lui avoir accordé les soins psychologiques dont il avait besoin dans sa mission d'infiltration et, en particulier, de ne pas l'avoir aidé à ne pas tomber amoureux de ceux qu'il surveillait.

Si l'affaire de Tarnac est effectivement une *affaire de cinglés*, c'est qu'on trouve à son origine, en dehors de constructions criminologiques et d'intérêts politiques transparents, une densité anormalement haute d'agents frappés de conduites qui relèvent très nettement du psychiatriable. Beau comme la rencontre fortuite à la table de la section antiterroriste entre ce pervers de Bichet et ce porc de Kennedy.

REVE, ASCENSION SOCIALE ET CHANGEMENT DE CARRIERE: COMMENT ON DEVIENT FAUSSAIRE.

Quelques vieilles cartes nationales d'identité ne vous appartenant pas, un fer à souder, une loupe, une version périmée de photoshop et un diplôme d'infographiste vieux de vingt ans ne peuvent pas suffire à faire de vous un mis en examen pour "falsification de documents administratifs" ni à faire de votre appartement une "officine de fabrication de faux documents" en relation avec une entreprise terroriste.

Il faut en plus de cela quelques bonnes raisons: une distribution de vin chaud lors d'une grève de cheminots. Une manif à Vichy, contre un puant sommet sur l'immigration. Un appartement fréquenté par « la mouvance anarcho-autonome ». Mais il faut aussi de mauvaises fréquentations: « Les blacks blocs européens »; un certain Julien Coupat, chef belliqueux au centre d'un organigramme menaçant, cerveau d'un complot fantasmé depuis une crypte, place Beauvau.

Et puis que vaudrait un groupe terroriste aux liens internationaux, sans faux papiers ?

Pour devenir un vrai Faussaire et vivre tous les privilèges liés à cette promotion, il faut également un juge d'instruction besogneux, un rien menteur, pétri par un ressentiment d'arriviste. Haineux sûrement.

À cet homme qui n'est rien, s'ajoute encore une cohorte d'auxiliaires, moins bien payés, moins bien vêtus que lui, un peu plus aigris et plus brutaux. Des fonctionnaires de la Sous-Direction Anti-Terroriste (SDAT), rétablissant l'ordre béni dans une France au bord du collapsus, tenant la menace en respect.

Des fonctionnaires égayés par la bonne ambiance des menottes, du shotgun et des sprays au poivre.

C'est grâce à ce petit cénacle de nervis que j'ai été propulsé Faussaire le 24 novembre 2009, à cent quatre-vingt kilomètres-heure, sur l'autoroute A20 entre Limoges et Paris.

Vient donc le temps de la garde à vue. Quelques dizaines d'heures arhythmiques entre les mains de limiers maniant le rapport d'expertise, la menace ou la cordialité intéressée. En tant que Faussaire mis en examen, vous jouissez bien sûr de privilèges particuliers, qui rendent la situation presque confortable. D'abord, on se soucie de savoir-vivre:

« Elle m'a traité de Bâtard! Manon m'a traité de Bâtard devant les gosses! Eh Ben! C'est important l'éducation chez ces gens-là! »

(Un flic lambda à son collègue, arme au poing à mon domicile, tandis que je suis menotté en caleçon sur une chaise et que mes enfants descendent l'escalier en compagnie de Manon dans ma direction.)

Ensuite, entre deux bolinos, on prend soin de votre bien-être:

« Vous allez rencontrer un médecin, qui va vous examiner. Vous semblez en bonne santé, mais on ne sait jamais ce qui peut vous arriver. » (Petite menace voilée du juge Fragnoli pendant ma garde à vue, se livrant sans retenue à son dada, l'insinuation mesquine.)

On vous amuse, avec de bons mots:

« Êtes-vous satisfait du système politique dans lequel vous et moi vivons? »

(Humoriste-en-chef Bérangère H. lors d'un interrogatoire où je suis menotté au mur, Levallois-Perret)

On parle littérature:

« *Connaissez-vous la revue... post... post-situta... post-si-tu-aaaa-tion-niste Tiqqun?* »

(La même, décidément pleine de ressources.)

On rêve, tous ensemble:

« *Ah là là! Mais non, on t'a jamais mis sur écoute! Tu connais pas le fonctionnement de la PJ! Ah! J'aimerais qu'on joue à 'vis ma vie' tu viendrais à la PJ et moi, pendant ce temps, j'irais vivre à Tarnac!* »

(Lieutenant Bruno M., le regard extasié, peu avant sa crise quotidienne de delirium tremens. Interrogatoire menotté, Levallois-Perret. Là, je suis vraiment inquiet.)

Et puis on vous taquine!

« *Ouais, ouais, c'est ça. C'est ça, hein? Je dis rien, je suis un petit connard, je suis une petite merde.* »

(Brigadier-à-vie Mickaël B., Levallois-Perret, suçotant virilement une Chupa-Chups au coca-cola.)

En toute circonstance se déploie un amour du métier:

« *Comment! Vous refusez de faire signaler vos empreintes digitales! Mais j'ai pourtant signalisé les plus grands! Des hommes politiques! Même des Ministres!* »

(Un préposé à la prise d'empreintes, pâle, suant et indigné, Levallois-Perret)

Un sens explosif du paradoxe:

« *Quand vous sortirez d'ici, vous boirez sans doute un demi ou un café en regardant les autres gens, qui ne savent pas ce qu'est la liberté. Mais vous et moi nous le savons, car nous savons ce qu'est la privation de liberté.* »

(Un gendarme mobile lessivé, revenant d'une mission en Guyane. Fin de ma garde à vue, TGI, Paris.)

Je ressors donc « libre » et sous contrôle judiciaire après quatre-vingt heures et un passage express dans le bureau du juge d'instruction Thierry Fragnoli en compagnie de mon avocat.

Presque un an plus tard, il m'a reconvoqué. Dans son bureau, enfoncé derrière des portillons de détection et des caméras de surveillance, il y a, fixée au mur, une horloge qui tourne à l'envers. Il y a une carte du monde, piquée de punaises rouges et noires figurant un état-major plein de sérieux. Et puis un classeur, dont la tranche est simplement barrée du mot "Turcs". Il y a un coffre-fort et des petits panonceaux aux phrases teintées d'un humour de caserne.

Dans ce bureau, le Juge vous installe dans votre nouvelle fonction de Faussaire en vous posant des questions tordues, pleines de tiroirs. Vous répondez au Juge. Le Juge répète vos réponses. La greffière écrit ce que le Juge répète, pas ce que vous dites. La greffière entend tout deux fois, parce qu'elle n'a le droit d'écrire que ce qui sort de la bouche du Juge.

La greffière, la nuit venue, doit faire de drôles de rêves.

Finalement, ce qui est écrit est écrit. Vous voilà prêt pour ce nouveau rôle pour lequel l'antiterrorisme français vous a taillé un costard sur mesure. Quoique vous disiez, vous jouez la partition de votre propre culpabilité écrite à l'avance par le Juge, dans son langage de Juge, avec ses petites insinuations vengeresses.

Quelques heures après mon interrogatoire qui aura duré quatre heures, dans le quartier du Marais, je suis en compagnie de Manon et Gabrielle. Nos contrôles judiciaires respectifs nous interdisent en principe de nous fréquenter.

Passent devant nous, sans nous voir, deux hommes. Nous sommes en juillet, il fait chaud, leur démarche est ralentie, nonchalante. Amusés, nous reconnaissons l'un d'eux; c'est Thierry Fragnoli.

UN JUGE INSTRUIT

Dans son réquisitoire, le parquet semble nous reprocher le départ de son vieil ami, Thierry Fragnoli. Soucieux de la bonne image de la galerie Saint-Eloi et de la sérénité des débats, il aurait choisi de se dessaisir. Éreinté par une campagne publique de dénigrement, il aurait préféré la voie de la sagesse. À demi-mot, le parquet dénonce une défense terroriste responsable de l'usure jusqu'à la corde de son pauvre ami le juge.

S'il est vrai que nous avons publiquement soumis au Petit Robert le verbe « fragnoler » d'où découleraient le substantif « fragnolage », l'adjectif « fragnolesque » et l'expression argotique « t'es fragno ! », il fut seul responsable de sa propre ruine. Prenons un instant pour honorer la mémoire de feu M. Fragnoli.

Ce fut presque par accident qu'il hérita un jour de novembre 2008 du « dossier Tarnac ». Depuis son arrivée au pôle antiterroriste, il s'était fait une spécialité d'incarcérer des kurdes sous divers prétextes, et principalement afin de complaire aux caprices de ses homologues turcs (avec un zèle tel qu'il lui avait déjà valu quelques articles de presse moqueurs). Ces jeunes gens qui aujourd'hui se battent à Kobané contre l'État Islamique avec le soutien de la France, M. Fragnoli, en son temps, se faisait une gloire de leur pourrir la vie. C'est pas toujours simple, l'antiterrorisme... Quoiqu'il en soit, le président du pôle lui prêtait de là quelques connaissances à propos de l'extrême-gauche. Peut-être avait-il même des notions de marxisme. Sur le moment, on considéra presque cette attribution comme une récompense, un cadeau. Après quatre jours de garde-à-vue et de fanfare, la France à l'unanimité, nous voyait déjà sur le bûcher. Notre petit Bruguière républicain n'avait plus qu'à foncer ! Il a foncé, et fait un vol plané.

Ce que M. Fragnoli n'a jamais supporté, c'est que nous ne le laissions pas simplement nous écraser. Péché d'orgueil et de carrière, il commit l'erreur de faire de cette affaire, « son » affaire. Tous les journalistes s'en souviennent, il ne manquait pas une occasion de les appeler pour leur soumettre telle ou telle petite mesquinerie sur nos vies personnelles. Il n'arrivait pas à instruire, alors il tentait de nous salir. Il lui arrivait même d'être pris de bouffées délirantes, comme ce jour où il fut certain de découvrir derrière les dates des sabotages les signes cabalistiques d'une référence à la révolution d'Octobre. Aucun doute, il montrerait au monde entier qu'avec son armada de policiers, il était bien plus malin que nous. Il ne reculait d'ailleurs devant aucune vantardise ; un jour, il raconta à un journaliste qu'il nous faisait signer nos propres procès-verbaux d'interrogatoire avec un stylo SNCF sans que nous n'y voyions goutte. Il est vrai que ç'eût été une bonne blague, si ç'avait été vrai. Il n'hésitait pas non plus à se salir les mains. Toutes les bassesses étaient bonnes pour nous empêcher de nous défendre, y compris refuser d'alléger notre contrôle judiciaire afin que deux d'entre nous puissent loger à Paris lorsque leur fils d'un an dut y subir une greffe de moelle osseuse. Nous ne le connaissions pas avant, mais ce qui est certain c'est que cette affaire avait fait de M. Fragnoli un homme *mauvais*. Il faisait méchamment n'importe quoi.

La véritable histoire de la chute de la maison Fragnoli est peu glorieuse. On comprend que le parquet soit contraint de la réécrire. À l'occasion d'une grossière confusion – un vieux républicain espagnol de Tarnac s'appelait José, comme le père d'un de nos colocataires de Rouen –, il se mit à imaginer que Charles Torres, travailleur multi-carte et forgeron, avait réalisé les crochets ayant servi aux sabotages. La famille est mise sur écoute pendant de longs mois ; les policiers surveillent les aller et venues du fils, du père et de leur « compagnon canidé ». Les surveillances ne donnent rien, mais il

en faut plus pour arrêter le juge. Il se déplace en personne à Roncherolles-sur-le-Vivier pour mettre le fils en garde-à-vue et auditionner son père. La perquisition ne donne rien et le juge comprend à l'épreuve qu'il existe de nombreux José en France et qu'il s'est donc planté. José Torres, 86 ans, ancien militant anti-franquiste, n'apprécie guère le ton méprisant et vindicatif du juge, et exige de lui qu'il se comporte avec courtoisie et respect. Le ton monte entre les deux hommes.

Sous pression, M. Fragnoli en oublie une jolie pochette de documents chez les Torres. À l'intérieur, la liste des lieux surveillés, les numéros de téléphone des policiers en opération, des trombinoscopes et même un PV de garde-à-vue vierge mais déjà tamponné. Le *Canard Enchaîné* s'apprête à relater l'épisode et son indéniable comique de situation, ce dont le juge est averti. Immédiatement, il rédige un courriel à ses amis journalistes « amis de la presse libre, je veux dire celle qui n'est pas affiliée à Coupat/Assous ». Il explique alors que la pochette oubliée ne contient rien de très important et les enjoint à devancer l'imminent article du *Canard Enchaîné*. La presse libre obtempère, le jour même Europe 1 relate les faits pour les désamorcer. Mais c'est sans compter l'allégeance de la presse aux ordres de Coupat/Assous, le *Canard Enchaîné* publie le lendemain le courriel du juge afin que chacun puisse constater sa sérénité et son respect relatif du secret de «son» instruction. Deux jours plus tard, Europe 1 diffuse des extraits d'une lettre du forgeron qui se moque vertement du juge en lui demandant quoi faire de sa belle pochette en cuir. À ce moment, le juge le sait, Tarnac, pour lui, c'est fini. Nos avocats annoncent qu'ils vont réclamer son dessaisissement, il est cuit. Non que ce courriel ait été le premier où il manifestait toute l'« impartialité » qu'il nourrissait à l'endroit des inculpés : il avait été précédé de dizaines de mails du même tonneau dont l'acrimonie laissait souvent pantois les journalistes, mais qui n'avaient pas filtré. À cela s'ajoutaient ses conversations avec David Dufresnes relatées dans *Tarnac, magasin général* où il se comparait à l'héroïne de *Kill Bill* et promettait implicitement aux mis en examen un sort sanglant. Il y révélait le ressort caché de la Justice, celui qu'elle met tous ses efforts à voiler : la *vengeance* – la vengeance mais glacée, civilisée, formalisée, déniée. Dans les couloirs du palais, ses collègues essaient désormais d'éviter d'être vus en sa compagnie. Quand il passe, on regarde par la fenêtre. Soucieux d'ajouter la honte à l'infamie, Thierry se fendra d'un ultime coup d'éclat. Pour éviter d'être viré, il demande en hâte son dessaisissement. Puis clame à qui ne veut plus l'entendre que s'il a quitté le dossier, c'est parce que, lui, l'a choisi. À lire le réquisitoire et sa version du dessaisissement de Fragnoli, il nous viendrait presque le regret de n'avoir pas été aussi procéduriers que lui, d'avoir eu la grandeur d'âme de ne pas le poursuivre devant le Conseil Supérieur de la Magistrature, de n'avoir pas cherché à écraser un homme à terre par les mêmes moyens qu'il avait employés pour tenter de nous anéantir. Mais non, on a toujours raison de se conduire sans bassesse. *Dixi et salvavi animam meam.*

FRAGNOLI LA NUIT

Il y a des moments, dans une instruction antiterroriste, où il est difficile de se défendre du sentiment d'être pris dans une superproduction hollywoodienne, même si la boîte qui vous emploie est manifestement au bord de la faillite, vu qu'elle ne consent pas à vous payer, ni au reste à payer autre chose que de très piètres figurants pour vous donner la réplique. Évidemment, le moment où vous arrivez à la fouille à la Santé, et qu'un maton antillais vous souhaite la bienvenue d'un « Vous avez de la chance d'arriver ici ! Ben oui, c'est un endroit mythique. Il y a eu Mesrine et tout ça ici ! » avec en fond sonore un tube des années 1980 qui grésille sur la même fréquence que le néon du plafonnier, le tout dans un décor tiré de *Ciao Pantin*, fait partie de ces moments. Mais le moment où le juge Fragnoli, auto-bombardé en Maître de Cérémonie, en metteur en scène fou de peplum nocturne, se met en tête de vous faire jouer le rôle qu'il vous a dévolu dans son film/instruction, ne vient pas en dernier.

Cette « reconstitution » ou plutôt ce « transport sur les lieux » avait été réclamé par la défense, notamment pour attester que la réalité physique des lieux était contredite en une bonne trentaine de points par les invraisemblances du PV D104, des routes qui n'existent pas en passant par les « contacts visuels » impossibles jusqu'aux des tunnels qui sont en fait des ponts ou à l'impossibilité pure et simple de commettre un tel sabotage en ce lieu, à cette heure, avec une lampe, sans être vu un bon kilomètre à la ronde. Le juge Fragnoli avait fini par concéder cet acte d'instruction à la défense, à cette petite condition que celui-ci devrait se borner à démontrer que Julien et Yildune *auraient pu* commettre les sabotages ; tout le reste était hors de propos. Le juge se chargerait ensuite, depuis son bureau sous les toits, de changer l'auxiliaire du verbe de « auraient pu » à « avaient dû » ; ce qui résume en peu de mots l'essentiel du travail de juge d'instruction. La défense avait demandé que ce « transport sur les lieux » se déroule en présence des policiers ayant rédigé le procès-verbal, ce qui semblait une politesse minimale. Ces policiers, Mancheron et Lambert, n'en étaient alors qu'à leur première réécriture du PV D104, réécriture qui ajoutait à leur premier chef d'oeuvre de nouvelles et cocasses impossibilités. Ils n'avaient pas encore déclaré être tous les deux dans la même voiture, et en être tous les deux le conducteur. Ils ne devaient, cependant, pas être bien sûrs de leur coup, car le matin même du « transport sur les lieux » nous apprenions que dix jours plus tôt le juge s'était offert sans nous en avertir une petite reconstitution privée, sur place, avec les deux policiers en question. Les pièces liées à cette petite sauterie, où le parquet avait été invité mais pas la défense, pour respecter, certainement, l'égalité qui prévaut entre les parties, le juge les avait cotées au dossier le matin même du 14 janvier. Quelle élégance ! Répéter la chose avant la grande Cérémonie, peaufiner entre soi l'énième version de Mancheron et Lambert, se mettre d'accord une dernière fois et surtout : éviter toute confrontation. Tout cela traduit un petit manque de confiance en soi, quand même. Cet acte, le magistrat instructeur avait préféré le nommer une « mise en situation », certainement parce qu'il fallait d'abord mettre la SDAT en situation de soutenir ses mensonges.

Rendez-vous était donc pris, malgré cette petite félonie de départ, dans la campagne de Seine-et-Marne à deux heures du matin au pied de l'église de Dhuisy le 14 janvier 2011. On fait rendez-vous plus galant. Nous voilà, nous, au rendez-vous, les deux mis en examen et leurs avocats, à l'heure dite. Mise en scène grandiose. 300 gendarmes et policiers mobilisés. La zone est en état de siège. Il a fallu traverser trois cordons de contrôles de gendarmerie avant d'arriver. Un hélicoptère armé d'un puissant projecteur survole la nuit, balayant les champs hivernaux de son œil de cyclope. Les brigades cynophiles déambulent à la recherche de journalistes embusqués. Du grand cinéma, pour impressionner la presse. Un imposant périmètre de sécurité pour faire dire au dehors « il y a

une reconstitution, une instruction, etc. », mais que nul ne puisse constater, à part la défense et les inculpés, qu'il n'y a là en fait rien, rien d'autre qu'une mascarade.

À l'endroit dit, effectivement, il y a des équipes de journalistes qui s'ennuient à l'extérieur du périmètre, mais pas trace de juge Fragnoli. Le juge Fragnoli est facétieux. Il nous attend en fait à trente kilomètres de là, au Trilport. Mais cela, nous ne le savons pas encore. Pour l'heure, nous sommes « pris en charge » par un convoi d'une bonne vingtaine de fourgons de gendarmerie serpentant au milieu d'un paysage où chaque carrefour est bloqué par d'autres fourgons et qui nous amène on ne sait où. Au Trilport, le juge nous attend le long de la route. Il est à la tête d'un authentique *fight club* d'une bonne vingtaine de gars de la SDAT, cache-nez remonté, gantés, équipés, alignés derrière lui. Opés, les gars, mais pas très engageants quand même. Le juge a, lui, adopté le plus pur look autonome : jeans noir, baskets noires, blouson de cuir noir, sac à dos de sport... et lampe frontale sur la tête pour pouvoir entamer la lecture de ses questions tordues. Il n'apprécie pas nos remarques sur son nouveau style vestimentaire, et sa frontale. Il y a là aussi un gros rougeaud d'une soixantaine d'années surmonté d'un bob, d'un bob en plein hiver. Cet être un rien caractériel qui hurlera d'entrée de jeu sur les avocats, croyant les faire taire d'un « eh bien, moi, je suis premier président de... » se révélera être rien moins qu'Yves Jannier, le chef du pôle antiterroriste. Une façon comme une autre de faire les présentations. Un jeune procureur en doudoune, un autre juge et quelques avocats de la SNCF achèveront de composer cette sympathique équipe.

Direction Dhuisy, donc, en convoi retour. À Dhuisy, direction les voies. C'est Fragnoli le MC, on est *embarqués*, il n'y a pas le choix, le scénario est déjà écrit, tout est prévu, cadré, vous êtes au cœur d'un dispositif dont les contours et l'étendue vous échappent ; et puis, que vont faire les vingt molosses qui vous regardent de travers si vous commencez à regimber ? Arrivés sur les voies, Fragnoli entend vérifier s'il est possible d'éclairer les caténaires avec une frontale et en prendre des photos. Il voudrait même nous immortaliser dans son dossier dans cette position pas du tout incriminante. Comme nous nous refusons à nous prêter au jeu, c'est Jannier qui s'y colle avec son bob et sa frontale dessus. On n'ose pas faire remarquer que les caténaires, on les voit même sans frontale. Et que c'est un peu ballot de faire tout ce foin juste pour vérifier si les lampes éclairent. La petite assemblée regarde les caténaires. L'un d'entre nous laisse, inattentif, promener son regard, et que voit-il ? Un policier de la SDAT, les mains croisées au niveau de la taille avec entre les mains une torche braquée vers les caténaires, l'air de rien. Pour être sûr que la photo soit bien nette, au cas où la frontale ne suffirait pas. La défense proteste devant cette gruge de CE2. Les juges font semblant de ne rien entendre. Le type éteint sa torche. De toute façon, la photo est prise, ils sont plus nombreux et plus baraqués que nous, et ils écrivent ce qu'ils veulent sur leur putain de PV. Chaque fois que les avocats tentent de dire quelque chose, le juge leur répond : « Vous n'aurez qu'à m'envoyer des observations. Notez ce que vous avez à dire sur un papier, vous me le donnerez après. » Ce qui, en langage familier, signifie : « Vos gueules ! Je n'en ai rien à foutre de tout ce que vous avez à dire. On n'est pas là pour ça. » La défense, en la personne d'un Thierry Lévy peu disposé à se laisser marcher sur les pieds, menace de s'en aller et de récuser les magistrats. Les juges acceptent de noter, pour la suite, quelques remarques de la défense. Nous demandons que d'autres points soient vérifiés, maintenant que nous sommes sur les voies, en particulier l'extrême visibilité du lieu. On nous le refuse en arguant du fait qu'il faut évacuer les voies à 4 heures. Ce qui donne tout son sens à l'heure perdue à faire Dhuisy-Le Trilport puis Le Trilport-Dhuisy. Il devient en tout cas urgent d'évacuer les lieux maintenant que la défense sollicite une vérification. La SNCF, après tout, est du côté du juge, qui est du côté du parquet, qui est du côté des policiers. Parfois, la défense se sent un peu seule.

Point suivant : s'assurer que, comme l'ont déclaré Mancheron et Lambert, ils ont pu voir la Mercedes stationnée près des voies depuis le champ d'en face en pleine nuit, avec un « instrument d'intensification lumineuse » inventé dix-huit mois après la rédaction du PV initial dans l'espoir de le sauver. Il est quatre heures du matin et tout ce petit monde se retrouve sur une route qui passe à travers champs. Des agents sont restés aux abords des voies avec une Mercedes de modèle récent. Juges et procureurs se font des grognement approbatifs en se faisant passer un engin qui s'apparente à des jumelles. Bêtement, nous demandons ce que c'est que cette chose au gars qui veille sur l'objet comme sur un trésor que la négligence humaine pourrait à tout moment ruiner. Ce type de la SDAT, un honnête homme manifestement égaré dans ce service, nous dit d'un ton d'évidence « eh ben, c'est une caméra thermique ! ». Moins innocemment, nous demandons « Et c'est la même chose l'imagerie thermique et l'amplification lumineuse ? » Après quelques secondes de silence, le gars explose, comme si sa fonction policière n'avait pu contenir sa passion scientifique, comme s'il ne pouvait laisser passer si parfaite ânerie, « Mais non ! Ça n'a rien à voir ! L'imagerie thermique, ça coûte dix fois plus que l'intensification lumineuse. Ce n'est pas du tout la même technique. C'est des milliers d'euros ce matériel, c'est vachement précieux. Faites-y gaffe. » Silence gêné dans l'assemblée. Dans le noir quelqu'un gueule « Damien ! », comme une mise en garde à l'adresse de celui qui vient de cracher le morceau sans s'en rendre compte, et qui se retire penaud. S'il a fallu sortir, ce soir-là, du matériel « précieux » et sans rapport avec celui que Mancheron et Lambert ont prétendu avoir utilisé, c'est qu'il est impossible, avec du matériel d'intensification lumineuse, de voir une voiture sans voir des humains ; ce qui est vaguement possible, à force de mauvaise foi, avec une caméra thermique. Or le PV D104 dit que la SDAT aurait vu une voiture, mais pas d'occupant, ce qui est grotesque. La défense finit par obtenir, au terme d'une négociation d'une bonne demi-heure où l'on usa de tous les tons, que l'on demande aux agents qui se tenaient dans la voiture de s'en écarter pour savoir si, même avec du matériel thermique, il était possible de voir des humains à côté du gros bloc lumineux de chaleur formé par le moteur en marche de la voiture. Le juge proposa généreusement que les agents se mettent accroupis derrière la voiture au niveau du moteur, pour être bien sûr qu'on ne les verrait pas. Finalement, cette proposition lamentable l'étant un peu trop visiblement, on s'en remit à la mauvaise foi. Les agents se déplacèrent. On distinguait très nettement leur tête, leur corps et leurs membres. Mais le parquet ne vit que des « formes indéterminées en mouvement ». Un peu comme quand on leur fit agiter une lampe frontale qui se voyait très distinctement, et qu'il ne vit qu'un « point lumineux faible par intermittence ». Fragnoli avait presque réussi à réduire la « mise en situation » à ce qu'il avait répété dix jours plus tôt avec ses petits amis. À réduire la défense au rôle de spectateur de son grand show écrit d'avance. On s'en retourna au Trilport. Le petit jour se levait sur une ville quadrillée par la gendarmerie, et dont le centre était interdit de circulation. Sur l'axe principal, un embouteillage se formait. Tous ceux qui allaient travailler à Paris et piaffaient là, bloqués, ont dû croire à un braquage. Mais ce n'était que le cirque Fragnoli.

Toutes les demandes ultérieures de « transport sur les lieux » ont été refusées.

UNE INVENTION

« Il n'est pas de force au monde qui puisse endiguer le flot révolutionnaire quand il monte, et toutes les polices du monde, quels que soient leur machiavélisme, leurs sciences et leurs crimes, sont à peu près impuissantes », notait l'écrivain Victor Serge. Il délivrait aussi ce conseil dans *Ce que tout révolutionnaire doit savoir sur la répression*, 1926 : « Si l'accusation se base sur un faux, ne pas s'en indigner : la laisser plutôt s'enfermer avant de la réduire à néant. » Nous pouvons le dire à présent : nous avons suivi ce conseil à la lettre tout le temps de cette instruction.

En la matière, il nous fallut attendre le 23 janvier 2014, c'est-à-dire plus de cinq années, pour qu'enfin nous soit offert la plus belle pièce de l'accusation. Nous avons bien eu vent par la presse des plongées et replongées abyssales de M. Fragnoli au fin fond de la Marne. Nous avons aussi vu passer ces savoureux procès-verbaux qui nous laissaient présager le meilleur : audition du président d'une amicale de pêcheurs à la ligne, expéditions à Bricorama, précieuses analyses des habitudes de consommateurs de colle PVC, etc. Si Madame le procureur rencontre d'évidentes difficultés dans ses compositions de sommaire, saluons sa maîtrise de la langue : Titre 2, chapitre 1, sous-section 2, §2, B, 1. , et nous y apprenons que les tubes n'ont pas été découverts ou repêchés, mais « inventés ». Aucun lapsus derrière ce sous-sous-sous-sous-sous-sous-titre, mais l'usage ajusté et exemplaire de la polysémie du terme. Le miraculeux ici, c'est bien cette découverte d'une dizaine de tubes et de bouts de bois figés dans la vase, mais c'est aussi et surtout l'incroyable raisonnement alchimique qui tentera de les changer en quasi-preuve.

Nous l'avouons sans le moindre cynisme : la construction intellectuelle qui permet de relier deux tubes trouvés dans la Marne en 2010 à un ticket de caisse de Bricorama de 2008 est de très loin la plus éclatante expression de ce que des policiers peuvent *forger*. Si le statut de suspect peut avoir ses contraintes, il a aussi ses privilèges. Ce n'est pas parce que nous étions de meilleurs écoliers que nous sommes à chaque fois parvenus à humilier les enquêteurs en mettant à jour leurs mensonges et leurs combines, mais bien parce que nous jouissions d'un gigantesque avantage : contrairement à eux, au parquet et à vous, nous connaissons la vérité. Elle fut dans cette enquête notre seule mais fidèle alliée. À chaque nouveau témoignage bidonné, pour chaque pan « inventé » du dossier, nous bénéficions de ce coup d'avance : nous savions que les policiers allaient mentir. De là, aucun besoin de les devancer, il suffisait de les laisser travailler. L'invention des tubes fut leur cathédrale d'allumettes : plus ils iraient loin, plus ils devraient s'enfoncer. Nous n'avons pas été déçus. Tout, dans ce pan de l'enquête, est faux. Pour être plus précis, la totalité des raisonnements qui mène d'un tube acheté le 7 novembre 2008 aux tubes retrouvés en 2010 est une fantaisie, une manipulation, une insulte à l'intelligence. Des milliers de pages, des centaines d'heures de travail pour revenir au point de départ : il existe autant de chances que des tubes repêchés de la Marne soient les mêmes que des tubes achetés dans un Bricorama, qu'il existe de tubes de ce format, une sur des dizaines de milliers. Le rêve de M. Fragnoli s'est crashé sur un cours de mathématique de Seconde.

Nous ne reproduirons pas ici la démonstration sans appel que nous vous avons soumise dans la demande d'acte afférente. Si ce fut la plus réjouissante à rédiger, nous déduisons, au vu de la motivation de votre refus, que vous l'avez lue et comprise, ce qui n'est à l'évidence pas le cas du parquet. Il serait rassurant que ce soit par fainéantise ou négligence que le réquisitoire ose encore invoquer ces tubes, cela nous ôterait tout soupçon de crétinisme vis-à-vis de l'accusation. Mais rendons quand même hommage à ce qui fut la plus incroyable des démonstrations de ce chapitre-là de l'instruction. Comment était-il possible que Julien et Yildune, au cœur d'un dispositif de 18

policiers, aient pu acheter ces deux immenses tubes, les ranger au milieu de l'habitacle de leur véhicule, cheminer 17 heures durant, les utiliser et les jeter, et cela sans qu'aucun policier en filature ne les aperçoivent ? Il allait falloir être convaincants et inventifs. Le pied sur l'accélérateur, les policiers eurent l'idée d'une balise. Une balise qui n'existe pas dans le dossier, mais qui existe dans le « off » dédié aux journalistes. Combien de fois leurs déclarations difficilement anonymes nous ont été rapportées ?! « Bon, c'est vrai, le PV est bidon, on n'était pas là quand les crochets ont été déposés, mais on avait mis une balise sur leur voiture donc vous pouvez nous faire confiance, c'est bien eux. » Le coup de la balise avait une seconde fonction, bien plus alambiquée celle-là : permettre à ce qui allait devenir le scénario des tubes d'être vaguement vraisemblable. La solution fut trouvée par les meilleurs éléments de la SDAT : une balise, mais pas n'importe quelle balise. Une balise qui dysfonctionne au gré des trous de la trame narrative. C'est parce que la balise fantôme aurait cessé de fonctionner à un certain moment de la journée que les policiers n'auraient pas vu Julien et Yildune se rendre à Bricorama. Mais ce serait paradoxalement de ce dysfonctionnement que l'on pourrait déduire qu'ils y étaient : le parking a dû brouiller le GPS. Alleluia ! Qu'aucun policier n'ait vu les suspects en possession desdits tubes devient la preuve ultime qu'ils les avaient. C'est parce qu'il n'y a pas de tubes qu'il y a des tubes. C'est parce qu'il n'y a pas de mention d'une lampe frontale sur un ticket de caisse que Coupat et Lévy l'ont forcément achetée. C'est parce que la balise ne marche pas qu'elle existe. C'est logique ! Les yeux brillants d'émotion, Thierry Fragnoli appela ses amis journalistes. Plusieurs se souviennent de sa déception, puis de sa rancune, lorsqu'ils firent part de leur doute quant à ses enchevêtrements de raisonnements. Il ne voyait pas ce qui clochait et ne comprenait pas qu'on émette quelques réserves quant à la nécessité d'exposer au monde entier l'ingéniosité de son *invention*. Ce fut pour le juge, le début d'une longue descente aux enfers.

LA VÉRITÉ SUR LES SABOTAGES

En novembre 2008, cela fait des mois que Julien, Yildune et tant d'autres ont repéré le petit manège policier. À intervalles réguliers, des silhouettes patibulaires s'agitent maladroitement autour d'eux. N'y a-t-il pas eu divers articles dans la presse relatant l'intérêt grandissant des services pour ces « anarcho-autonomes » qui prirent part à la lutte contre le CPE ? La garde des Sceaux, Rachida Dati, s'est même fendue d'une circulaire sommant les magistrats de se dessaisir au profit du pôle antiterroriste de Paris en cas d'arrestation d'un tagueur anarchiste. Michèle Alliot-Marie, dans la droite ligne du SAC familial, n'arrête pas de le répéter sur tous les tons : la gauche étant en déroute, tout ce qui lui échappe finira dans des groupes armés, « comme dans les années 1970 ». Il fallait alors vivre dans une cave, ou ne jamais lire les journaux, pour ignorer que la fine fleur sécuritaire lorgnait la génération politique des mis en examen comme un nouveau gagne-pain à peu de frais. Et puis par période, ces anges-gardiens maladroits disparaissaient jusqu'à ce qu'un ami vienne vous signaler qu'en se lançant à votre rencontre à l'occasion de telle ou telle manifestation, il avait aperçu de drôles de tronches rivées à leur talkie-walkie, et d'autres qui vous prenaient en photo avec insistance depuis un café. Et puis ces lignes téléphoniques, qui n'en finissaient plus de dysfonctionner, quand ce n'était pas le réparateur de France Telecom qui constatait des bretelles maladroitement posées sur la ligne de votre épicerie. Quelques exercices enfantins suffisaient à convaincre les plus dubitatifs d'entre les mis en examen. Sortir de la rame de métro au dernier moment, après la sonnerie, laissait systématiquement un ahuri sur le carreau; s'avancer nonchalamment vers une femme simulant depuis cinq minutes une conversation téléphonique suffisait à ce qu'elle change subitement de direction et de rendez-vous. Et cette autre qui était en train de parler au revers de sa parka : pas sûr qu'elle sorte de l'hôpital psychiatrique. Autant de jeux qui, longtemps, nous ont amusés, puis lassés. Avouons tout de même qu'il est plus angoissant d'espérer être protégé par le renseignement français que de se savoir surveillé par lui.

Le 7 novembre 2008, Yildune et Julien en avaient un peu assez. Pour tout un tas de raisons qui pourraient intéresser *Voici* mais pas l'instruction, ils décidaient de passer le week-end en amoureux. Ils se retrouvent le vendredi midi pour partir et se dirigent hors de Paris en direction de l'Est, fuyant une ville qui est devenue pour eux, avec des caméras sur leur appartement et de patients cerbères à leur porte, la capitale de la surveillance. La route est encombrée, comme un vendredi après-midi ; ce qui les ralentit. Aux environs de Meaux, ils ont l'impression que la surveillance qu'ils espéraient laisser derrière eux les poursuit. Pour en avoir le cœur net, ils s'engagent dans de petites routes de campagne où ils ne manquent pas de découvrir que ce n'est pas une ou deux voitures, mais un dispositif entier de filature qu'ils promènent avec eux. Ils notent les plaques et s'amuse à jouer au chat et à la souris avec les agents. Comment leur signifier plus clairement que filer des personnes qui se savent l'être n'a pas grand intérêt? La lassitude et la faim les amènent à chercher un endroit où manger et dormir. Un premier restaurant-hôtel, *Le mouflon d'or*, leur signale ne plus servir et être complet pour la nuit. La pizzeria suivante sert encore. Ils mangent, demandent là encore s'il y a un hôtel pas cher à proximité où dormir à cette heure. La réponse du restaurateur n'est pas convaincante. Tout semble complet et la nuit est déjà bien avancée. Finalement, ils s'assoupissent sous d'épais sacs de couchage dans leur voiture qui, pour être une vieille Mercedes pourrie de 1993, n'en est pas moins spacieuse. Ils s'endorment devant *Le mouflon d'or*. Vers une heure du matin, réveillés par le froid et passablement irrités par l'absurdité de leur week-end bousillé par la police, ils décident de rentrer à Paris. Au retour, ils s'arrêtent vers Pigalle pour qu'Yildune puisse acheter des cigarettes. La suite n'intéresse manifestement pas l'instruction, puisque jamais on ne leur posa de question à ce sujet.

Du côté des policiers, le dispositif a alors lâché prise depuis longtemps. Bien évidemment, ils n'étaient pas vingt et pas même une dizaine de véhicules. C'était une filature de routine : il n'y avait pas lieu de poursuivre outre-mesure des « cibles » ayant suffisamment démontré qu'elles se savaient ciblées. « Chef, ça fait trois fois qu'ils passent au ralenti devant nous en nous faisant 'coucou', vous pensez-pas qu'on serait mieux de rentrer chez nous ? » Quand ils voient la voiture des amoureux garée devant *Le mouflon d'or*, les policiers décrochent. Leur mission se termine. C'est le week-end.

Si, dans toute cette filature, ils avaient croisé une voiture allemande, ou une voiture de location, contenant ceux qui ont revendiqué les sabotages, ils ne l'auraient de toute façon pas vue : leur mission, leur obsession, c'était Julien Coupat et Yildune Lévy. Et en un sens, peut-être est-ce mieux ainsi.

Le lendemain matin, à la radio, les agents de la SDAT apprennent qu'une série de sabotages a eu lieu dans la nuit. Ça piétine place Beauvau, les services sont sollicités. Les policiers du vendredi soir font le rapprochement de manière un peu cavalière. Coupat et Lévy, ils les ont vus en Seine-et-Marne, la veille. Au près de leur supérieur, ils fanfaronnent : « On a une piste, chef ! ». Le chef appelle précipitamment le ministère de l'Intérieur et, faisant fi de toute réserve, annonce que « ses gars » connaissent les coupables et qu'ils les ont vus commettre ces sabotages. « Eh bien, arrêtez-les ! », hurle une ministre peroxydée. En 48 heures, les policiers de la SDAT, surpris par les conséquences de leur tout petit mensonge, vont devoir lui donner corps. Ils allument leur ordinateur et se ruent sur Google Map. Il faut au plus vite construire un récit tangible, un procès verbal qui insinue suffisamment mais ne s'avance pas trop. On sait qui doit être suspecté sans être tout à fait certain de ce que l'on va bien pouvoir leur reprocher. Il s'agit d'être minimaliste pour ne pas risquer d'être contredit a posteriori par les faits. Les policiers décident donc d'avoir tout vu, à l'exception du moindre fait incriminant. La réception du communiqué de revendication allemand leur parvient juste avant les arrestations, mais trop tard pour arrêter la machine politico-policière qui est déjà en branle. Il faut juste prier que tout cela passe. Mais le bon dieu n'existe pas pour la sous-direction antiterroriste. Et cela casse.

Pour accréditer le premier faux, il faudra en rédiger un autre, puis encore un autre, puis encore un autre. L'enregistrement du PC Suge qui aurait démontré que la SDAT n'a jamais prévenu la SNCF en pleine nuit des constatations qu'elle n'avait pas faites... disparaît. Les scellés des bornages téléphoniques de la nuit... perdus pendant plusieurs années, réapparaissent sous une nouvelle marque. Surtout s'abstenir d'enquêter sur les autres sabotages, au cas où l'on ferait une découverte gênante. Même les gendarmes, après 24 heures d'investigation à Dhuisy, se mettent à enquêter contre les mensonges policiers. À tel point qu'il faut se dépêcher de les dessaisir avant qu'il ne soit trop tard.

Trois réécritures du PV D104 plus loin, celui-ci ne tient toujours pas, malgré le rejet de toutes les demandes d'acte, malgré tout le travail judiciaire et policier pour couvrir le faux initial. N'est pas faussaire qui veut !

SOUS LA MAUVAISE FOI DU PALAIS

Le 11 novembre 2008, les mis en examen étaient tous en garde-à-vue. Comme de coutume dans ce genre de circonstances, les policiers de la SDAT récupéraient les relevés bancaires des uns et des autres. Il s'agit de voir si l'un des mis en examen, ou l'un de ses amis, aurait utilisé sa carte bleue d'une manière plus ou moins incriminante. Sans que qui que ce soit ne s'en émeuve, les relevés bancaires de Yildune Lévy ne figurent pas aux retours de réquisitions. Contrairement à tous les autres mis en examen et à bon nombre de leurs connaissances, la police se fiche complètement de ce qu'Yildune a pu faire de sa carte bleue les jours précédant et suivant les sabotages. Pourquoi pas.

Il faudra attendre plus de trois ans pour que ses relevés bancaires refassent surface. Un policier en charge de l'enquête les analyse et assure qu'il n'y a rien de particulier à en dire. Nos conseils, consciencieux, y jettent un œil par principe et découvrent un retrait bancaire à 2H44 à Pigalle le 8 novembre 2008. Yildune y avait acheté des cigarettes. Acte anodin s'il en est, il vient cependant contredire l'accumulation déjà ridicule des mensonges policiers. Le conseil, pas peu fier de sa découverte, se rend à la galerie Saint-Eloi pour faire part de sa stupéfaction. Voilà enfin une preuve matérielle dans un dossier où il n'y en a aucune, et il se trouve qu'elle est à décharge. Elle prouve que Yildune Lévy était à Paris à une heure où la SDAT la prétend en Seine-et-Marne. Vous répondez à notre conseil, madame la juge, l'air assuré, que vous êtes au courant de ce retrait, mais que « tout le monde s'en fiche ». Tiens donc. Le lendemain, les journaux du pays relatent cette nouvelle déconvenue pour les fins limiers de l'antiterrorisme. Après quelques jours de tergiversations, il reviendra au dernier journaliste à soutenir servilement la police d'allumer le contre-feu. Olivier Toscer, pour le *Nouvel Obs*, rapporte les propos des « policiers proches de l'enquête ». La carte bleue d'Yildune a très bien pu être prêtée à une amie et d'ailleurs, elle n'était pas dans ses affaires lorsque les policiers sont venus l'arrêter. Il négligeait au passage de préciser que les policiers avaient bêtement oublié le précieux sac d'affaires en question chez ses parents, et s'étaient épargné l'humiliation de retourner le chercher. L'explication n'est pas particulièrement convaincante, mais, à ce point, l'« affaire » a déjà été tellement torpillée qu'à la SDAT comme à la galerie Saint-Eloi, on est résolu à faire le gros dos. À l'exception du *Monde*, du *Canard Enchaîné*, d'Europe 1, de France Inter, de *Libération* et de l'AFP, « tout le monde s'en fiche de ce retrait ». Peut-être, aussi, que personne n'a envie d'endosser le rôle tragique d'un Fragnoli, ou de défendre des policiers aux mensonges notoirement pathétiques.

L'instruction est en grève, mais la vie suit son cours. Comme il va bien falloir conclure, vous décidez symboliquement, madame la juge, de le faire en invitant Julien et Yildune à se présenter dans votre bureau. Julien vous écrit une lettre pour expliquer qu'il ne voit pas bien l'intérêt de continuer davantage tant que les actes requis par la défense n'auront pas été réalisés. Yildune, plus curieuse de vous rencontrer, se rend à la convocation. Là, c'est toute l'hypocrisie qui sied au fait de juger dans un système inquisitoire qui se fait jour. Mécaniquement, vous déroulez votre interrogatoire. Rapidement, Yildune vous soumet le constat suivant : si sa carte bleue avait été utilisée à proximité des sabotages et qu'elle s'en était défendue en évoquant son prêt à une amie, vous lui auriez bien ri au nez. La réquisition de ses relevés de compte a été demandée deux ans et deux jours après le retrait en question, soit 48h après que toute analyse des bandes de caméra de surveillance ne soit plus possible. Mais ce 23 janvier 2014, vous n'avez pas ricané. Au contraire, vous avez concédé *en off* que c'était effectivement la démonstration d'une enquête à charge et vous conveniez que sa fouille était singulière et attestait qu'un sac de scellés avait clairement été oublié chez elle. Ce jour-là, vous étiez d'accord avec Yildune mais, malheureusement, vous avez oublié de

demander à votre greffière de consigner vos propos. Machinalement, vous avez repris le cours de l'interrogatoire prévu, et l'enquête dont vous héritiez. Il ne resta rien de votre bonne foi. À le relire, votre interrogatoire en dit plus que n'importe quelle réponse. Il se passe même de réponse.

« LE JUGE : Des investigations ont été effectuées sur vos comptes bancaires et notamment sur votre compte courant N °30004017470000087815788 ouvert le 19 juillet 1999 auprès de l'agence BNP PARIBAS sise 4 place Saint-Fargeau à Paris 20", compte clôturé le 18 septembre 2009 (D2006). Il résulte de l'étude des mouvements intervenus sur ce compte entre le 1er octobre et le 12 novembre 2008, que le 8 novembre 2008 à 2h44, soit durant la nuit au cours de laquelle un crochet a été déposé sur la caténaire de la voie ferrée de la ligne TGV-Est à hauteur de la commune de Dhuisy, un retrait de la somme de 40 euros a été effectué à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) situé à Paris, dans le quartier "Pigalle". (D2006/20) Que pouvez-vous nous dire sur cette carte bancaire et ce retrait ?

LE JUGE : Pourquoi n'en avoir jamais parlé auparavant, n'est ce pas parce que vous n'étiez pas l'auteur de ce retrait ? (nous soulignons)

LE JUGE : Ne trouvez-vous pas que ce retrait est en contradiction avec vos propres déclarations et celle de Julien COUPAT?

LE JUGE : Vous avez reconnu en effet avoir passé une bonne partie de la nuit à proximité de Dhuisy. (...) Si l'on tient compte du fait que vous avez "dormi dans la voiture", que vous étiez "morte de froid" et que vous vous êtes ensuite rendus dans un endroit encore plus perdu pour faire "un câlin", ne trouvez-vous pas que cela est difficilement compatible avec votre présence au nord de Paris à 2h44 du matin ? »

LE JUGE : L'observation de vos retraits d'espèces fait ressortir qu'habituellement il s'agit d'opérations effectuées dans des DAB implantés principalement à Paris 20 ème où vous demeurez, pour des montants allant de 20 à 120 euros à raison d'une dizaine de retraits par mois. (D2006/2)

On peut constater que le retrait le plus tardif figurant sur vos relevés excepté celui de 2h44 est effectué le 3 novembre 2008 à 22h38 à Alexandre Dumas (Paris 20ème)

Avez-vous des observations ?

LE JUGE : Comment expliquez-vous que votre carte bancaire n'ait pas été mentionnée lors de votre interpellation, ni dans le procès-verbal de fouille, ni au cours de la perquisition ? (D231, D232, D235)

LE JUGE : Vous a t-on volé cette carte?

LE JUGE : Avez-vous perdu cette carte ?

LE JUGE : Avez-vous prêté cette carte ? »

UN TARÉ DANS LES COMBRAILLES

Jean-Hugues Bourgeois, quand les mis en examen ont fait sa connaissance, ne s'était pas encore fait tatouer « REDEMPTION » en énorme sur le ventre. Il sortait plutôt d'années de vie mouvementées entre le deal de drogue dans les *free parties* et la vie dans les lieux alternatifs. Qui dit deal, dit stups, dit rapports louches avec la police, dit « faire attention ». Effectivement, il ne s'en cachait pas, ces années avaient été émaillées de rencontres avec les services de police. Cet ami d'ami avait curieusement décidé de s'installer à une heure et demi du Goutailloux peu après que certains des mis en examen aient entrepris de s'y installer. Depuis qu'il s'est carbonisé lui-même dans les Combrailles, il a tout aussi curieusement élu domicile à quelques kilomètres de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, au moment même où cette lutte prenait de l'ampleur. Mais la vie est faite de hasards, heureux et malheureux. En cette année 2007, JHB, comme on l'appelle, semblait trouver une forme de « stabilité » dans son projet agricole en Combrailles. Un brin fanfaron, amateur de provocations verbales, il aimait à se présenter comme un *gentleman farmer* à casquette à clous, parler à haute voix de son goût, réel ou fantasmé, en tout cas prononcé, pour les armes, et tester sans cesse ses interlocuteurs sur la nécessité de se tenir prêts à « y aller » et à l'éventualité d'une guerre, sans autre forme de précision. Cela n'était pas pour diminuer le caractère louche du personnage, mais enfin c'était un ami d'ami, et les mis en examen en avaient vus d'autres. Pour eux, JHB apparaissait alors comme un gars au passé difficile qui tentait de s'en sortir par un projet agricole individuel, perdu au fin fond des Combrailles, et ayant tendance à se fantasmer en homme des bois attendant le grand soir. Les avis à Tarnac quant à ce personnage manifestement trouble et franchement instable divergeaient. Certains, qui s'occupaient d'élevage et échangeaient de temps à autre un bouc avec lui, le tenaient presque pour un ami, du moins pour une relation honorable. D'autres pour un type à fuir.

Les choses ne tardèrent pas à changer. Un jour de janvier 2008, arrivait à la ferme une grande enveloppe en papier kraft adressée à « Comité Invisible - sous-section du Parti Imaginaire, ferme du Goutailloux 19170 Tarnac », le tout écrit au normographe dans la meilleure tradition du corbeau français. Elle avait été postée à Ussel en Corrèze et contenait un tract dactylographié titré « C'est la guerre, Jihad ! ». Ce document sera retrouvé dans la bibliothèque de Tarnac lors des perquisitions et coté au dossier par les enquêteurs. Ce document fourmillait d'allusions cryptiques au Comité Invisible, collectif anonyme ayant signé *L'insurrection qui vient*. Il reprenait une terminologie qui semblait directement tirée du discours policier entourant les premières arrestations « d'anarcho-autonomes d'ultragauche » qui venaient juste d'avoir lieu. Le texte semblait ensuite vouloir mouiller policièrement les récipiendaires dans l'énumération abstraite d'attaques contre des « symboles de l'État » (ANPE, centrales nucléaires, commissariats). La lettre fut reçue comme l'émanation d'une espèce de corbeau isolé et un peu détraqué, mais l'envoi en tant que tel fut considéré comme inquiétant au vu du contexte de répression qui s'annonçait. En attendant d'y voir plus clair, le courrier fut mis de côté. Il traînait encore à la bibliothèque de Tarnac onze mois plus tard.

Chose plus surprenante, le soir même de la réception de cette mystérieuse enveloppe, c'est Jean-Hugues Bourgeois qui téléphone au Goutailloux. Il explique alors qu'il a reçu un courrier sous enveloppe, un tract titré « Jihad, C'est la guerre ! ». L'envoi est apparemment en tous points similaire à celui reçu à la ferme, si ce n'est que lui prétend l'avoir reçu accompagné d'un allume-feu. Plus étrange, il affirme déjà savoir que d'autres personnes et lieux ailleurs en France ont reçu des envois similaires, et met ensuite un terme à la conversation en annonçant sa venue dès le lendemain.

N'ayant pas eu d'écho, de leur côté, d'autres personnes « ailleurs en France » ayant reçu de tels courriers, les habitants du Goutailloux ce soir-là trouvent tout de même suspect que Jean-Hugues Bourgeois ait pu être au courant aussi vite d'autres envois du même type. Un doute traverse alors un certain nombre de personnes sur la relation de Jean-Hugues, sinon directement avec l'envoi, du moins avec celui ou ceux qui auraient monté cette mauvaise blague. Lors de sa venue, le lendemain, Jean-Hugues Bourgeois semble très perturbé par la lettre et monte toutes sortes de scénarios tous moins crédibles les uns que les autres sur l'origine de celle-ci. Ne voulant pas conjecturer dans le vide sur ce courrier dont l'objectif semblait visiblement de susciter un climat de paranoïa, on se sépara sans en savoir beaucoup plus, chacun retournant à ses activités. Hormis sa circulation sur au moins une liste de diffusion militante dans les jours qui suivirent, on n'entendit plus parler de ce fameux courrier.

Quelques contacts ultérieurs avec Jean-Hugues Bourgeois eurent lieu, suite à une forme d'appel à l'aide, de sa part, après l'abattage « criminel » de ses chèvres le 1^{er} avril 2008. Une pleine page dans *Le Monde*, des interviews dans les journaux locaux, une campagne nationale était montée pour venir en aide au pauvre chevrier bio harcelé par ses voisins jaloux. Le 22 août 2008, Jean-Hugues Bourgeois, qui vient, selon ses dires, de trouver une « menace de mort en forme de cercueil » sur son tracteur, téléphone au Goutailloux pour une histoire de bouc qu'il doit venir chercher. Le 3 octobre, on apprend que la grange de Jean-Hugues Bourgeois a été brûlée. Le 29 juin 2009, Jean-Hugues Bourgeois, suite à une expertise graphologique établissant une concordance entre sa propre écriture et celle de plusieurs lettres de menaces adressées à lui-même, est mis en examen par un magistrat instructeur du tribunal de Grande Instance de Riom pour « dénonciation de délits imaginaires ». Il est soupçonné d'avoir abattu son propre cheptel, incendié sa propre grange et de s'être écrit à lui-même ainsi qu'à sa fille des menaces de mort et de viol. À l'expert psychiatrique qui lui demande pourquoi il a appelé son fils « Loup », il répond : « Parce que je suis un tueur de chèvres! »

Depuis qu'il a servi à la SDAT, puis au juge Fragnoli et à présent au parquet, grâce à son témoignage anonyme, à faire entrer dans le dossier d'instruction le récit inventé de toutes pièces d'un groupuscule rassemblé autour de Julien Coupat et basculant peu à peu dans le « terrorisme » - récit sans quoi, au vu de l'état du dossier au 14 novembre 2008, il aurait fallu libérer les mis en examen au terme de leur garde-à-vue étant donnée l'absence de charge avérée -, l'affaire instruite contre Bourgeois à Riom puis à Clermont-Ferrand a été curieusement ensablée. Gageons qu'elle sert de monnaie d'échange entre la SDAT et lui. On finira bien par savoir un jour si JHB était simplement taré, platement indic ou les deux. Pour l'heure, tout ce petit monde « se tient par les couilles », comme on dit à la SDAT.

UN PEU DE THÉOLOGIE

Ce qu'il y a de pénible avec la justice civile, c'est qu'elle fait de la théologie comme M. Jourdain fait de la prose. Et comme lui, ne sachant ce qu'elle fait, elle en fait de la très mauvaise. On se souvient que Julien Coupat, lors de sa première comparution devant le magistrat instructeur, s'était permis ce commentaire : « L'antiterrorisme est la forme moderne du procès en sorcellerie. Toutes les auditions ont visé très manifestement à accréditer la thèse selon laquelle je serais le chef, le gourou d'une soi-disant organisation anarcho-autonome » (D693). Ainsi, quand le parquet crie à présent au « groupe subversif » ou aux « activistes à l'idéologie subversive », et pense ainsi avoir tout dit, il ne sait certainement pas combien il donne raison à Julien Coupat : le *subversus*, c'est pour l'Inquisiteur du XVI^e siècle l'ennemi même. C'est l'hérétique qui, bien pire que le Turc, le mahométan ou l'impie, est le ver dans la pomme de la chrétienté. Il est littéralement l'*ennemi intérieur*, mais l'ennemi intérieur *de la chrétienté* - celui qui la corrode et la pervertit du dedans, sous les dehors de la foi.

On laissera au bon soin de ceux qui savent lire, ainsi qu'à ceux que la logique n'effraie pas, de juger si *L'insurrection qui vient* « expose les nécessités de provoquer une insurrection, laquelle serait conduite par des groupes isolés ayant adopté un mode de vie communautaire, qui auront assuré leur clandestinité ». En revanche, on relèvera pour l'avenir ce genre de perles : « la finalité terroriste du groupuscule ainsi constitué ne saurait être nuancée par l'absence de victimes humaines [les survivants de *Charlie Hebdo* apprécieront] ni même par l'absence de réel risque de voir des vies humaines atteintes par les actes projetés en l'état » ou encore « cette finalité terroriste de ce groupuscule ne saurait non plus être nuancée par l'aspect politique de leur mouvement. Si la promotion idéologique d'une nécessité de changer de société est une position politique protégée par la liberté d'opinion, sa mise en œuvre par l'intimidation et la terreur relève de la délinquance dont la répression est prévue par la loi. Le dol spécial de l'infraction terroriste est par nature politique puisque instiller l'intimidation ou la terreur a comme finalité l'exercice d'une forme de pouvoir sur la société. Mais faire confondre l'exercice de la liberté politique et l'action terroriste comme les mis en examen ont tenté de le faire afin de se victimiser, relève d'un mode de défense qui ne saurait emporter la conviction tant il est convenu et commun à l'ensemble des groupes terroristes quelque que (sic) soit leur importance ». Quand on s'avise que pour rattacher les sabotages de caténaires à une « finalité terroriste », il a fallu les rapprocher arbitrairement d'une phrase extraite de *L'insurrection qui vient*, mais surtout les dissocier de leur propre revendication par des activistes antinucléaires allemands. Quand on s'avise, donc, que la finalité terroriste relève de la plus stricte *décision* du parquet de prêter aux mis en examen telle ou telle intention - le même parquet qui est bien embarrassé quand, du fait d'un revirement de la diplomatie française, il doit s'asseoir sur toutes ses diatribes contre le PKK, maintenant que d'« organisation terroriste » celui-ci est devenu le pourfendeur du djihadisme et le libérateur de Kobané. Alors, il devient extrêmement retors de voir dans le fait que des mis en examen contestent l'absurde incrimination de terrorisme les concernant, une preuve supplémentaire de leur vocation terroriste. Ce genre de raisonnement judiciaire circulaire nous ramène évidemment au bon vieux temps des procès en sorcellerie : la preuve que c'est une sorcière, c'est qu'elle pousse le vice jusqu'à prétendre ne pas l'être. Il ne faut jamais oublier que la plupart des sorcières ont été pourchassées par des tribunaux laïques et non religieux ; et que cet héritage y pèse encore de tout son poids, en particulier en matière antiterroriste.

Ainsi que l'Histoire l'a amplement montré, y compris celle des révolutions, la suspicion est dans le regard, non dans l'être que ce regard condamne d'avance. C'est pourquoi elle est de nature

épidémique. Il y a eu en Europe, du XIV^e au XVIII^e siècle, une incompréhensible « épidémie de sorcellerie » exactement comme nous sommes contemporains d'une épidémie mondiale de « terrorisme ». Le statut de suspect est comme un sort jeté, dont il est extrêmement malaisé de se départir. Si vous ne faites rien, vous consentez à votre propre écrasement. Si vous vous défendez, vous avez l'air coupable, puisque vous vous défendez. Il faut donc attaquer résolument ; et c'est là que votre défense devient à son tour « terroriste ». Le parquet vous accuse de vouloir « déstabiliser l'instruction » tout comme il suspecte le Comité Invisible de vouloir « renverser l'État ». À ce propos, il serait bon de signaler au parquet la publication d'un nouveau texte du Comité Invisible, *À nos amis*, qui renseignera utilement l'accusation sur le peu de cas que le Comité Invisible fait des États, et par là de leur « renversement ».

Ce qui manque à tout argumentaire du parquet antiterroriste, et qui fait l'effet d'avoir affaire à des gens qui n'ont pas accès aux ressources de la logique, c'est que la matrice même de leur discours leur échappe, cette matrice étant inquisitoriale, chrétienne, et donc théologique. La justice n'est ici qu'un instrument au service d'une panique de civilisation. Comme l'appareil judiciaire a servi à *inventer et liquider* les sorcières, elle invente et liquide à présent les « terroristes », ces nouveaux « ennemis du genre humain » - ce que furent sorciers et sorcières en leur temps. Silvia Federici, dans son livre *Caliban et les sorcières*, fait d'ailleurs le parallèle : « Si la sorcellerie avait été qualifiée de *crimen exceptum* (c'est-à-dire un crime sur lequel on devait enquêter avec des moyens spéciaux, y compris la torture, punissable même en l'absence de dommage établi à la personne ou aux biens), c'est que la chasse aux sorcières ne visait pas des crimes socialement condamnés, mais des pratiques et des groupes de personnes auparavant intégrées qui devaient alors être éradiqués de la communauté, par la terreur et la criminalisation. Il s'agit là d'un processus souvent constaté dans la répression politique à une époque de changements sociaux et de conflits intenses. En ce sens, les accusations de sorcellerie jouèrent un rôle similaire aux accusations de « haute trahison » et aux accusations de « terrorisme » à notre époque. L'aspect vague de l'accusation, le fait qu'elle soit impossible à prouver, tout en évoquant le maximum d'horreur possible, impliquait qu'elle pouvait être utilisée pour punir toute forme de contestation ». Et pour se rapprocher au plus près du dossier qui nous occupe ici, cette autre citation du même livre : « André Vauchez attribue le « succès » de l'Inquisition à sa procédure. L'arrestation des suspects était préparée dans le plus grand secret. En premier lieu, la persécution consistait en rafles contre les assemblées d'hérétiques, organisées en collaboration avec les autorités. (...) Le travail de l'Inquisition romaine laissa de profondes cicatrices dans l'histoire de la culture européenne, créant un climat d'intolérance et de suspicion institutionnelle qui continue à corrompre le système juridique aujourd'hui. L'héritage de l'Inquisition est une culture du soupçon qui repose sur les accusations anonymes et le détention préventive, et traite les suspects comme si leur culpabilité était déjà prouvée. »

Le parallèle entre l'accusation de sorcellerie et celle de terrorisme pourrait sembler une sorte d'extrapolation un peu osée, nourrie par une visée politique dont le caractère « subversif » n'échappera à personne. Mais fort heureusement pour nous, il y a un événement contemporain où le souvenir de l'Inquisition, des sommes de Saint Thomas d'Aquin et des bulles papales étaient encore vivaces et où des catholiques entrèrent en guerre contre le « terrorisme », développant ainsi l'authentique argumentaire théologico-politique qui sert de soubassement ignoré aux pauvres constructions juridiques de l'antiterrorisme. Cet événement, c'est la guerre d'Algérie. On reprendra donc ici, pour le bénéfice de tous, un peu de l'exégèse livrée sur la question par une revue chrétienne confidentielle de pieds-noirs ayant à justifier en droit canon, voire en droit du canon, la nécessaire « lutte contre le terrorisme ». Les sophismes y sont si savoureux, et l'apport à l'intelligence du dossier que vous avez feint d'instruire, madame la Juge, si frappant, que nous citons un de ses

passages in extenso ; et le laissons, en guise de conclusion, à votre méditation.

« La réflexion démontre, et l'expérience confirme, que dans la guerre révolutionnaire les véritables fauteurs de désordre ne sont pas toujours les hommes qui portent les armes ou participent matériellement à des actes de « terrorisme » - certains peuvent être victimes de la violence physique ou de cette violence plus implacable encore qu'est l' « endoctrinement ». Quelle que soit la gravité de leurs crimes, il en est qui les surpassent et c'est ce que nous pourrions appeler sans autre qualification le « crime de Révolution ». C'est celui des « prophètes » qui inspirent ces actes, des « propagateurs » qui les encouragent, des meneurs des « cellules » où s'enseigne « la théorie », des chefs qui ne participent souvent à aucun acte matériel.

Illustrons ceci en considérant ce « crime de Révolution » dans une de ses manifestations les plus ordinaires, l'appartenance à un mouvement révolutionnaire : voici quelques-uns des chefs d'accusation qui peuvent à servir à qualifier ce crime, et qui sont le plus souvent cumulés ensemble.

Crimes d'abord contre le bien commun, soit :

- Association de malfaiteurs particulièrement dangereux, puisqu'ils visent à la ruine de tout ordre et de tous biens, non seulement des biens des personnes, mais encore des biens communs de tous les corps sociaux, du bien commun de la Patrie et jusqu'au bien commun universel que la Révolution ne vise rien moins qu'à anéantir.
- Appartenance à une société secrète. Seule l'État – et l'Église – sont des sociétés parfaites : toute société qui se soustrait par principe au contrôle de l'une d'elles se soustrait à l'ordre naturel : l'appartenance volontaire à une telle société, avec l'engagement de garder le secret, est donc subversive de l'ordre naturel.
- Enseignement d'opinions subversives de l'ordre national et universel : « Doctrine subversive de l'ordre social, puisqu'elle en détruit les fondements mêmes ... programme de parti provenant de l'arbitraire humain et tout rempli de haine » (Pie XI, *Encyclique Divini Redemptoris*). Cet aspect de l'action révolutionnaire tire sa gravité particulière de l'importance des virtualités de désordre qui en dérivent. Les révolutionnaires sont particulièrement conscients de cette puissance subversive que constitue cet enseignement et c'est pourquoi ils y voient l'essentiel de l'action révolutionnaire, son aspect le plus actif : « sans théorie révolutionnaire, disent-ils, pas d'action révolutionnaire ».
- Trahison envers la Patrie : ne fût-ce qu'à raison des « services rendus », il n'est jamais permis de se révolter contre la « Mère Patrie ». Notre Seigneur en disant « rendez à César ce qui est à César » ne voulait pas signifier autre chose : et pourtant César était un colonisateur d'un type particulièrement totalitaire et tel qu'on n'en a guère vus depuis l'ère chrétienne – jusqu'aux asservissements des peuples à la Révolution.
- Si le membre du groupe révolutionnaire est un notable, un fonctionnaire, un chef naturel, un élu, un maître enseignant, il détourne les pouvoirs qu'il détient et l'autorité dont il jouit contre l'ordre naturel même auxquels ces pouvoirs et cette autorité sont ordonnés : ce détournement de pouvoir caractérisé est le plus grave cas de forfaiture ; c'est pour lui que Notre Seigneur a prononcé ses jugements les plus sévères : « Malheur à celui qui scandalise ». Et le scandale est d'autant plus grand qu'il vient de plus haut.
- Le militant d'un groupement révolutionnaire, fauteur d'actes révolutionnaires, est l'auteur formel de tous ces crimes – même inconnus de lui – qui pourront être perpétrés sur l'impulsion qu'il a sciemment donnée, et cela d'autant plus que les auteurs matériels pourront être influençables : car c'est de l'intention que relève principalement la qualification

des actes humains. C'est pourquoi Pie XII dit des inspireurs qu'ils sont plus coupables que les auteurs matériels. » (« Morale, droit et guerre révolutionnaire », *Contact*, mai-juin 1958)

POST-SCRIPTUM

Vous ne manquerez pas, madame la Juge, d'apprécier ces observations en tant qu'elles constituent le pendant logique de la note à fin de non-lieu déposée par nos conseils. Sept années durant, notre défense fut seule à alimenter cette procédure, sept années durant la réponse de l'instruction fut de sciemment et méticuleusement nous dénier tout moyen de décharge. Et c'est bien là tout le paradoxe du pan juridique de cette affaire : le refus de commettre le moindre acte demandé par la défense finira de convaincre les plus sceptiques de l'inanité des charges qui pèsent contre nous. La seule manière de préserver votre seule témoignage à charge fut de refuser qu'il s'exprime. La seule façon de sauver le faux PV d'accusation fut d'empêcher qu'il puisse être confronté à la réalité. En somme, la seule manière d'éviter l'effondrement de cette instruction fut de tout faire pour ne pas instruire. Nous avons laissé à nos conseils le loisir d'exposer ce pari risqué, et tout le courage dont votre équipe n'a pas manqué. Juges, parquet, SDAT, DGSI, MI6, FBI, ministres, cabinets ministériels, officines privées (Salamandre, vous savez ...), conseillers occultes, criminologues, journalistes peu scrupuleux, tous, à partir de vos maigres moyens, êtes parvenus à tenir la dragée haute à dix d'entre nous. Face à cette coalition formidable, faite de mensonges et de contre-feux, de fuites et de pirouettes, nous devons juridiquement nous incliner : si l'adhésion aux écrits du Comité Invisible est constitutive d'une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, alors nous admettons collectivement et le cœur léger, une telle culpabilité. Nous la réclamons même. Pas un seul d'entre nous ne regrette ce en quoi il croit. Nous ne regrettons surtout pas d'avoir résisté à l'antiterrorisme, et partiellement mis en déroute l'assaut délirant lancé contre nous : et cela est, nous en sommes bien conscients, constitutif d'une association de malfaiteurs que vous et vos semblables ne pouvez pas laisser impunie. La vérité sur cette affaire est exposée dans ces pages. Elle rend l'idée même d'un renvoi parfaitement absurde. Mais nous sommes devenus familiers de l'absurdité à quoi votre institution est tenue.

Christophe Becker, Mathieu Burnel, Julien Coupat,
Bertrand Deveaud, Manon Glibert, Gabrielle Hallez, Elsa
Hauck, Yildune Lévy, Benjamin Rosoux, Aria Thomas